



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 5 JUIN - N° 299 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 11 septembre 2019

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
	Benoîte DE SAPORTA
	Rachel CERDAN
X	
	Richard ARINERO
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Sèverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
X	
	Sèverine BERARD
X	
X	
	Michael SMIETANA
X	

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)	X	
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP	X	
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT	X	
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR	X	
Nabil KOUADRI		Dalila HAMMAR
Nicolas MOUREAU	X	

Personnalités extérieures

Christian ASSAF
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël DELAFOSSE
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques DIETRICH
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-
Pyrénées- Méditerranée)

Éric JALLAS
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal MARION
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Christian ASSAF
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie MALACARNE

Alexandre PATERNE

Jean-Pierre PECOUL

X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 31 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

-- Directeur (trice) s adjoint(e)s

Isabelle **TOURNIER**

- Directeurs Département d'enseignement

Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)

Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)

Sylvie **HURTREZ-BOUSSES** (BE)

Yann **LEREDDE** (TEE)

William **PUECH** (Informatique)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure UM)

Nicolas **SABY** (DESCIRE)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)

Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)

Béatrice **BOYER** (Communication)

Corinne **FERNANDEZ** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- Responsables

Richard **ARINERO** (Licences)

Geneviève **DEGOLS** (Licences)

Bernard **GODELLE** (Masters)

- Chargés de mission

Emilien **AZEMA** (RI)

Teddy **BAYLET** (Étudiants)

Aude **BRETAGNOLLE** (Étudiants)

Jérôme **CASTELLON** (Évaluation)

Sylvie **HURTREZ** (Planning/Prose)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 5 juin 2019**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 29 mai 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU précise que celui-ci est actuellement atteint en ce début de séance.

Avant de débiter la séance, **M. HOFFMANN** informe le Conseil que les étudiants extracommunautaires n'auront pas de frais supplémentaires à payer lors de leur inscription administrative à la Faculté des Sciences pour l'année universitaire 2019-2020.

M. LEREDDE signale que cette décision était passée lors du dernier Conseil d'administration de mai.

M. LEREDDE souligne qu'il s'agit d'une mesure qui s'applique pour l'année prochaine mais non pour les années suivantes.

M. LEREDDE indique que certains élus, notamment syndicaux, ont voté contre et d'autres se sont abstenus. **M. BOUBY** aurait voté contre mais il s'est pour sa part abstenue.

M. LEREDDE explique que la raison évoquée pour ne pas mettre en place à la rentrée prochaine cette décision est le temps. Les organisations syndicales auraient souhaité qu'il y ait un engagement plus théorique et basé sur des principes.

M. LEREDDE note qu'il n'y a pas eu de décision sur ces derniers mais, comme toujours, sur la pratique.

M. LEREDDE tenait à informer l'auditoire car cette question reviendra très certainement dans l'année qui vient.

Avant de donner la parole à **M. BOUBY**, **M. HOFFMANN** souhaite préciser qu'il y a de fortes probabilités pour que dans le futur la mesure sera certainement à la charge de la composante et non de la Présidence de l'Université.

M. HOFFMANN pense que le Conseil de la Faculté aura des séances « *compliquées* ».

M. BOUBY confirme les propos de **M. LEREDDE** et ajoute qu'il a été également signifié en Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier que cette année, les 10% d'exonération accordés par l'État sur les budgets de l'Université n'étaient pas atteints par rapport aux étudiants étrangers hors UE qui étaient reçus à l'Université.

M. BOUBY rappelle qu'il s'agit de la 1^{ère} année de mise en place.

Pour **M. BOUBY**, cela signifie que seuls les étudiants en L1 ou master qui entrent pour la 1^{ère} fois à l'UM auraient dû payer les frais d'inscription différenciés. L'année prochaine, ça sera ceux qui sont en L1 et passeront en L2 ou ceux qui sont en M1 et passeront en M2.

M. HOFFMANN souhaite décaler ce débat à plus tard.

M. BOUBY demande cordialement à **M. HOFFMANN** de bien vouloir le laisser finir.

M. BOUBY indique que tout cela signifie que les 10% qui ne sont pas touchés cette années le seront certainement l'année prochaine et dans 3 ans pour ceux qui s'inscrivent en L1 en 2019-2020.

M. BOUBY rappelle que la cohorte des étudiants étrangers va augmenter tout au long de ces 3 prochaines années.

M. BOUBY constate que c'est toujours la même chose : les réformes du Ministère se font au départ sur du « un petit peu », pour que personne ne s'en aperçoive puis, au fur et à mesure, cela devient plus important et ces dernières devront obligatoirement être mises en place.

M. BOUBY reprend les propos de **M. HOFFMANN** relatifs aux composantes et pense que ce sont elles qui vont accueillir le plus d'étudiants étrangers hors UE : les 10% seront comptés sur elles.

M. BOUBY note qu'il va y avoir une différenciation entre les composantes.

M. HOFFMANN ajoute que celle-ci pourra exister également entre les différents parcours et formations.

Pour **M. HOFFMANN**, il conviendra d'être très attentif à ce sujet. Le débat sera beaucoup plus complexe qu'on ne le croit.

M. HOFFMANN explique qu'il n'y a pas seulement un problème sur les droits différenciés mais aussi un impact sur le fonctionnement de la composante.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. GODELLE** puis proposera de passer à la présentation de l'ordre du jour.

M. GODELLE s'interroge sur l'information à relayer aux responsables de formation qui sont en train de recruter les étudiants pour le M1. Ces étudiants payeront-ils des droits exonérés puis, lorsqu'ils s'inscriront en M2, des droits non exonérés ?

Pour **M. GODELLE**, il est important d'informer les étudiants dès leur 1^{ère} inscription car cela peut conditionner leur décision.

M. BOUBY constate que cela met la Faculté des Sciences dans une position ingérable !

M. HOFFMANN explique que l'étudiant qui entre à la FdS cette année ne devrait pas avoir à payer des frais supplémentaires lors de sa 2^{ème} inscription dans la composante.

M. HOFFMANN signale à **M. BOUBY** qu'il n'a pas la même information que lui : à sa connaissance, le droit différencié est à l'arrivée.

M. BOUBY informe que celui-ci est applicable à tout étudiant qui n'est pas inscrit à l'université l'année N-1. Cela signifie qu'un étudiant qui entre en L1 cette année, même s'il dispose des frais exonérés avec les 10%, sera toujours dans la situation d'un étudiant qui va payer en L2 et L3.

M. HOFFMANN va demander des précisions car il ne dispose pas de la même information sur les 10%.

M. BOUBY reprend les textes : « *sont exonérés de fait, ceux qui sont déjà inscrits à l'Université l'année de la mise en application des droits différenciés* ».

M. BOUBY observe que les étudiants qui entrent en L1 l'année prochaine payeront sauf exonération - celle-ci dépendant de chaque Université-. Cela signifie que lorsqu'ils s'inscriront en L2, la FdS devra choisir ceux qui feront partis des 10% exonérés.

M. BOUBY souligne un autre cas : ceux qui sont exonérés par rapport à des écoles, au ministère des affaires étrangères ...

M. HOFFMANN rappelle que la différence existe déjà.

M. HOFFMANN remarque qu'il y a déjà eu une communication auprès des responsables des mentions et des parcours. Il leur a été expliqué que pour cette année, l'exonération serait appliquée mais il n'y a pas la délibération officielle du Conseil d'Administration de l'UM.

M. BOUBY précise que les étudiants qui iront d'une Université à une autre payeront les frais.

M. HOFFMANN signale que c'est certainement la composante qui prendra ses responsabilités. Le Conseil devra donc se positionner.

M. BOUBY en déduit que cela rejoint les propos de **M. LEREDDE** : faire une déclaration en CA ne résout pas le problème.

M. HOFFMANN le confirme : cela ne fait que repousser le problème.

M. HOFFMANN propose de passer à la présentation de l'ordre du jour.

1. Introduction

a. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1 - Intervention du Directeur,
- 2 - Approbation du PV n° 297 - Conseil du 10 avril 2019 - ,
- 3 - Vote de Conventions,
- 4 - Vote - aide à la mobilité,
- 5 - Finances - Vote de frais de fonctionnement,
- 6 - LMD5 - Présentation et vote du cadrage budgétaire,
- 7 - Nouvelles formations et groupes de travail,
- 8 - Point Parcoursup,
- 9- Questions Diverses.

M. HOFFMANN note que la demande faite lors du précédent Conseil relatif au point Parcoursup a été pris en compte.

M. HOFFMANN demande si des membres de l'assemblée souhaitent aborder des points divers.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant

b. Prochain Conseil - Mercredi 19 juin 2019

M. HOFFMANN informe qu'un Conseil restreint est prévu le **mercredi 19 juin 2019** à 8h45. Le lieu reste à définir. L'ordre du jour unique portera sur la promotion des enseignants chercheurs.

M. HOFFMANN indique que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, initialement prévu le 10 juillet 2019, a été repoussé au **vendredi 12 juillet 2019**, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet-. L'ordre du jour unique sera le suivant : La signature du Contrat d'Objectifs et de Moyens de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN souligne que la Présidence sera présente à cette séance pour la signature du COM. Celui-ci est disponible sur Moodle et le COM est modifiable tous les ans.

M. HOFFMANN ajoute que la Présidence sera présente lors de cette séance.

2. Approbation du PV n°297- Conseil du mercredi 10 avril 2019

M. HOFFMANN indique que ce procès-verbal avait été présenté lors de la séance du 15 mai dernier et où il avait été spécifié un problème technique. Aussi, l'assemblée a souhaité disposer d'un peu plus de temps pour relire le document.

M. HOFFMANN rappelle que la carte mémoire du dictaphone avait été défaillante : la rédaction s'est appuyée uniquement sur les notes prises en Conseil par **Mme GAUCERAND**.

M. HOFFMANN souligne que des échanges ont eu lieu entre la secrétaire de séance, **Mme GAUCERAND**, et certains élus qui s'étaient exprimés pour compléter leurs propos.

M. HOFFMANN propose ce jour au Conseil de bien vouloir valider ce PV du 10 avril 2019.

Avant de procéder au vote, **M. HOFFMANN** demande si l'assemblée a de nouvelles remarques.

M. BOUBY remercie **Mme GAUCERAND** pour ce travail.

L'assemblée salue à son tour le travail de **Mme GAUCERAND**.

M. HOFFMANN demande à **M. GUEVELLOU** le nombre de votants.

M. GUEVELLOU informe **M. HOFFMANN** que le quorum est atteint : il y a 31 membres votants présents et représentés.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur procès-verbal n°297 - Conseil du 10 avril 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au PV n°297 - Conseil du 10 avril 2019.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

3. Vote de Conventions

a. CPGE

M. HOFFMANN précise que cette convention a pour objet de rapprocher le Lycée Joliot Curie et l'Université de Montpellier représentée par la FdS dans les domaines pédagogiques et de la recherche afin de faciliter les parcours de formation pour les élèves et les étudiants.

M. HOFFMANN signale que ce projet est porté par **M.SABY**.

Mme DE SAPORTA s'interroge : « A la page 2 du document, il est inscrit « passerelles réciproques permettant les réorientations entre les formations des partenaires ». Est-il déjà arrivé que des étudiants de la FdS aient été envoyés au Lycée Joliot Curie ? »

M. HOFFMANN répond négativement : cette formulation est « standard ».

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Montpellier, le Lycée Joliot Curie (Sète) et le Rectorat de l'académie de Montpellier - CPGE,

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

b. Partenariats pédagogiques

- **Convention avec l'association Club Emploi Cadre**

M. HOFFMANN informe que cette convention, conclue pour une période de 2 années universitaires a pour objet de préciser, en 2018-2019, les conditions et modalités de l'élaboration du programme des interventions, puis en 2019-2020 des conditions et modalités d'interventions des membres du CLUB EMPLOI CADRES dans le cadre du Projet Professionnel de l'Étudiant (PPE) en Licence.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des interrogations sur cette convention.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences de Montpellier et l'association Club Emploi Cadres.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

• **Convention de Partenariat entre les Associations Étudiantes Carabes et Gears, le Collège Simone Veil et L'université De Montpellier dans le cadre du projet Ecoferme**

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit de la mise en place d'un potager et d'un composteur automatisé au collège Simone Veil (anciennement Las Cazes) pour étudier la manière dont les nouvelles technologies permettent de répondre aux problématiques environnementales actuelles et comment les citoyens peuvent s'approprier ces problématiques et nouvelles technologies.

M. HOFFMANN ajoute que ce projet bénéficie du soutien du dispositif UniverlaCité de la Fac des Sciences, représenté par Thierry Noël.

M. HOFFMANN note que cela permet d'avoir une interaction entre les collégiens et les étudiants de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN précise que les associations Carabes et Gears participent à ce projet.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Montpellier, la Faculté des sciences de Montpellier, les Associations Carabes et Gears et le Collège Simone Veil (Montpellier).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

M. GODELLE remarque que la convention compte des coquilles. Il donne l'exemple de « *D'ores et déjà* ».

M. GUEVELLOU prend note de la remarque de **M. GODELLE**.

c. Mise à disposition de locaux

M. HOFFMANN explique que le Lycée Georges Pompidou de Castelnau Le Lez demande à La FdS de bien vouloir l'accueillir dans ses locaux pour un stage de révision du baccalauréat. Il s'agit de mettre à disposition plusieurs salles pendant 4 jours, le 07 juin puis les 11, 12, et 13 juin 2019.

M. BOUBY observe que la réservation est prévue pour le vendredi 7 juin 2019. Il trouve les délais un peu serrés.

M. HOFFMANN remarque que la convention est soumise au vote du Conseil en amont.

M. GUEVELLOU indique que la Faculté est très sollicitée par des établissements publics locaux d'enseignement. La Direction s'astreint à présenter toutes les conventions au Conseil en amont. Il travaille avec **Mme FERNANDEZ** sur un cadrage car il peut y avoir une incidence financière.

M. GUEVELLOU ajoute que la composante essaie d'être la plus « juste » possible auprès des partenaires que ces derniers soient un établissement du secondaire ou du supérieur.

M. BOUBY s'interroge : « *Des demandes ont-elle été faites pour l'organisation du baccalauréat ?* ».

M. GUEVELLOU répond négativement.

M. BOUBY explique qu'il est prévu des grèves importantes au niveau du second degré par rapport au baccalauréat. Il ne souhaite pas que la Faculté des Sciences de Montpellier y joue un rôle.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de mise à disposition de locaux entre l'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences de Montpellier et le Lycée Georges Pompidou (Castelnau le Lez).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

d. Information Convention Unisciel Projet « Eval'orga »

M. HOFFMANN informe que l'université de Lille est porteuse du projet pour le compte d'Unisciel. **M. ROLLAND** est le responsable du projet « E-ValOrga, Évaluation des prérequis en chimie organique ».

M. HOFFMANN précise que le résultat de la réalisation de 120 questions de chimie organique de niveau L1 est attendu au 30 avril 2020.

M. HOFFMANN signale que le coût total du projet s'élève à 2 970€.

M. HOFFMANN demande à **Mme FERNANDEZ** de compléter les renseignements.

Mme FERNANDEZ observe que ce projet s'inscrit dans le cadre d'UNISCIEL.

M. GUEVELLOU souligne qu'il s'agit d'un renouvellement de la convention.

Mme FERNANDEZ le confirme : « *Le dispositif fonctionne bien ainsi !* ».

M. HOFFMANN note qu'il s'agit d'une information, le Conseil ne se prononce pas.

Mme FERNANDEZ précise que le Président de l'UM est signataire.

En l'absence de remarques de la part de l'assemblée, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

4. Vote - aide à la mobilité

M. HOFFMANN explique que chaque année, la Faculté des Sciences attribue une bourse exceptionnelle à la mobilité internationale.

M. HOFFMANN rappelle que les années précédente, cette allocation s'appelait « Bourse d'excellence ». Le Conseil avait convenu de modifier l'intitulé et de supprimer le terme « excellence ».

M. HOFFMANN présente le dispositif :



Pôle des Relations Internationales de la FdS

Bourse exceptionnelle à la mobilité 2018-2019

(anciennement appelé Bourse au mérite)



Politique RI FdS et rappel des critères de la bourse exceptionnelle

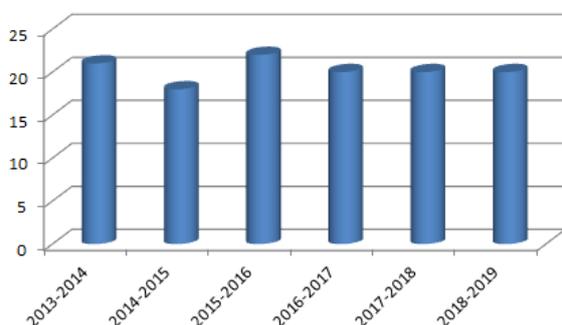
- Politique FdS :
 - ✓ **Renouveler chaque année la bourse exceptionnelle sur ressources propres de la FdS,**
 - ✓ **Favoriser le plus d'étudiants** possible partis **en mobilité** études ou stage, en Europe ou hors Europe,
 - ✓ **Récompenser** les très bons étudiants en leur attribuant une **bourse supplémentaire,**
 - ✓ **Paiement** de cette bourse supplémentaire **au retour de la mobilité.**
- Les critères / sélection :
 - ✓ **Une somme identique** pour tous,
 - ✓ **Une moyenne générale supérieure à 13,70 sur l'année N-1,**
 - ✓ **Être parmi les 20 premiers** (sélection parmi tous les étudiants partis en mobilité études et stage), et qui ont pu bénéficier de différentes aides à la mobilité internationale : Bourse AMI pour boursiers sur critères sociaux, Aide forfaitaire région, Bourse Erasmus+ Études, Bourse Erasmus+ Stage,
 - ✓ **Sélection en respectant un équilibre** sur les disciplines, type de programme...

M. HOFFMANN signale que la Direction et le Pôle Relations Internationales de la Faculté se sont aperçus que les notations variées selon les parcours - certains donnaient d'excellentes notes à leurs étudiants et d'autres notaient plus sévèrement -. La Direction a alors fait le choix de faire en sorte que la bourse soit distribuée de manière équitable entre les parcours.

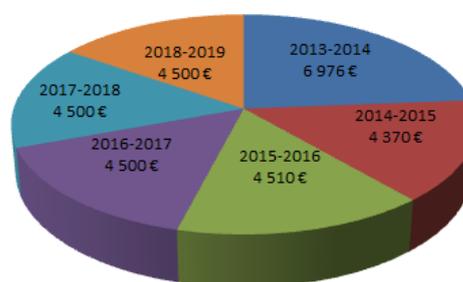
Bilan de la bourse exceptionnelle

Attribution de bourse par année	Nombre d'étudiants
2013-2014	21
2014-2015	18
2015-2016	22
2016-2017	20
2017-2018	20
2018-2019	20

Nombre d'étudiants bénéficiaires de la bourse par année



Budget attribué par Année



M. HOFFMANN présente la liste non nominative des 20 bourses attribuées durant l'année universitaire 2018-2019 :

20 bourses attribuées en 2018/2019

Formation et niveau en 2018/2019	Durée de la mobilité	Programmes/Établissements d'accueils	Pays
L3 SV/EBO	9 mois	Erasmus+Études - Université Charles de Prague	République Tchèque
M2 EEA	5,5 mois	Erasmus+Stage - German Aerospace Center	Allemagne
M2 GECD	6 mois	Erasmus+Stage - University of Cambridge	Royaume-Uni
M1 Neurosciences	4 mois	Erasmus+Stage - Università Vita Salute San Raffaele	Italie
L3 SV/EBO	8 mois	BCI - UQAM	Canada
M2 BCD	6 mois	Erasmus+Stage - Health Data Science Unit	Allemagne
M2 BioGET	6 mois	Stage - CIFOR Éthiopie	Éthiopie
M2 Mécanique	7,5 mois	Accord de coopération - Chiang Mai University	Thaïlande
M2 Chimie CB-RI	6 mois	Erasmus+Stage - University College Dublin	Irlande
L3 Chimie SCV	4 mois	BCI - UQAM	Canada
L3 Informatique	4 mois	Erasmus+Études - University of Helsinki	Finlande
M1 Eau	4 mois	Accord de coopération - USTH Hanoï	Vietnam
M2 Chimie CB-SASA	6 mois	Erasmus+Stage - Galapagos	Belgique
M2 ICAP	6 mois	Stage - Metarom USA	États-Unis
M1 Bio des Plantes	5 mois	Erasmus+Stage - University of Cambridge	Royaume-Uni
L3 STE	4 mois	BCI - UQAM	Canada
M2 Chimie MaMaSelf	10 mois	Erasmus+Études - LMU Munich	Allemagne
M2 ICAP	6 mois	Stage - Parfums	Australie
M2 Darwin Bio Évol.	4 mois	Stage - University of California	États-Unis
L3 Physique Chimie	4 mois	BCI - Bishop's University	Canada

» Un montant total de 4500 €
et une attribution d'un montant de 225 €
pour chaque étudiant pour l'année 2018-2019

M. HOFFMANN souligne que parmi les 20 bénéficiaires de cette bourse, il y a 13 filles et 7 garçons.

M. HOFFMANN ayant terminé la présentation propose d'ouvrir le débat.

M. BOUBY apprécie le changement d'intitulé de cette bourse. Il rappelle que c'est lui-même qui avait fait cette demande : le mot excellence le dérangeait. Avec ce nouvel intitulé, on voit que cette aide est donnée à « tous » les étudiants. Le problème reste les critères d'attribution.

M. HOFFMANN aimerait pouvoir l'allouer à tous les étudiants de la Faculté en mobilité à l'étranger.

Mme DE SAPORTA s'interroge sur le nombre de candidatures.

Mme HAMMAR répond qu'il y avait 212 demandes. Le Pôle des Relations Internationales et la Direction de la Faculté se sont basés sur les critères énoncés par **M. HOFFMANN**.

M. GUEVELLOU indique que la dépense est imputée sur le budget de la Faculté des Sciences de Montpellier ; l'enveloppe ayant été conservée en l'état.

M. MANCHERON souhaite revenir sur les critères de sélection. Se positionner sur l'affichage de la moyenne de l'étudiant basée sur la formation lui paraît arbitraire : les notations peuvent varier entre un étudiant de L2 et un étudiant L3 ainsi que selon les formations.

M. MANCHERON se demande s'il ne serait pas plus pertinent de réaliser un classement au sein d'une promotion plutôt que d'avoir un seuil arbitraire.

M. HOFFMANN explique que cela permet de réaliser un premier tri dossiers. Un ré équilibrage est ensuite réalisé. **M. HOFFMANN** prend l'exemple d'il y a 2-3 ans où tous les candidats sélectionnés étaient issus du même parcours...

M. HOFFMANN ajoute que c'est pourquoi il convient d'avoir un équilibre entre les parcours. Il reconnaît qu'il persiste une différence entre les licences et les masters.

Pour **M. MANCHERON**, il serait intéressant de mettre en place une proportion entre les formations.

M. HOFFMANN demande à **Mme HAMMAR** de compléter les informations sur les critères.

Mme HAMMAR précise que les étudiants doivent avoir, l'année N-1 à la mobilité, une moyenne supérieure ou égale à 13,70. Le type et la durée de mobilité ont été ensuite pris en compte. Il faut privilégier la mobilité type « étude » car il y a beaucoup de stages, notamment en master.

M. HOFFMANN invite les membres du Conseil qui le souhaitent à se rapprocher de **Mme HAMMAR** pour l'aider durant la période de sélection des étudiants qui bénéficient de cette bourse exceptionnelle à la mobilité internationale. Un appel sera fait en Conseil.

M. HOFFMANN espère que quelques conseillers pourront répondre positivement et consacrer quelques heures de leur temps à ce travail.

M. BOUBY note que le montant de 4 500 € est peu de chagrin. Lorsqu'il voit les sommes astronomiques que donnent d'autres composantes aux associations de leurs étudiants, il y a une sacrée différence...

M. BOUBY regrette que la Faculté des sciences de Montpellier qui est la plus grande composante de l'UM n'ait pas les moyens de donner cette prime aux 250 étudiants qui candidatent pour partir à l'étranger.

M. BOUBY constate qu'il y a une grande différence de traitement entre les composantes.

M. BOUBY trouve regrettable qu'un tri soit réalisé sur des étudiants partant faire un stage à l'étranger. Cela démontre leur motivation : c'est dommage de ne pas pouvoir les accompagner davantage dans leur démarche.

M. HOFFMANN reconnaît que le montant est faible. Il essaiera de réévaluer symboliquement cette somme lors de la constitution du budget.

M. GUEVELLOU insiste sur le terme « *symbolique* » au vu des fortes contraintes financières qui pèsent actuellement sur la composante.

M. HOFFMANN confirme les propos de **M. BOUBY** : il y a bien une différence entre les composantes mais elle est dans leurs fonds propres. Celles qui ont beaucoup de fonds propres peuvent se permettre de donner beaucoup plus à leurs étudiants.

M. BOUBY rappelle que la Faculté a un financement d'État.

M. HOFFMANN précise que c'est un fait.

M. BOUBY note que des DU vont être présentés au Conseil de la Faculté des Sciences. C'est toujours la même chose : « *Il faut aller chercher l'argent !* ». Ensuite, il y aura une présentation du LMD5 où il faudra diminuer le nombre de formations parce que la FdS n'a pas les moyens.

M. BOUBY observe que la Faculté doit aller chercher de l'argent à l'extérieur pour maintenir ses formations. Il rappelle qu'il est fonctionnaire d'État, il a des devoirs et des missions qui sont payées par l'État.

M. HOFFMANN répète que les composantes qui peuvent donner plus d'argent à leurs étudiants ont des fonds propres. La recherche de fonds supplémentaires n'est pas antagoniste avec le statut de fonctionnaire d'état et peut aider les étudiants.

M. BOUBY constate que le financement d'État de Polytech Montpellier est largement supérieur à celui de la FdS. Il n'y a pas besoin d'aller chercher des fonds propres.

M. HOFFMANN indique que Polytech en dispose et notamment sur l'apprentissage.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. GODELLE**.

M. GODELLE se demande à combien d'étudiants la Faculté aimerait donner cette bourse et quel montant cela représenterait.

M. HOFFMANN répond que sur les 220 demandes, tous ont dû partir, et ce, même s'ils n'ont pas bénéficié de la bourse. Tous doivent avoir de bonnes notes car la Faculté ne laisse pas partir un étudiant qui a de mauvais résultats. Il aimerait pouvoir tous les aider.

M. GODELLE fait le calcul : si on donne 225€ à 220 étudiants, il faut compter un budget de 50 000 €.

M. HOFFMANN propose de passer au vote de cette Bourse exceptionnelle à la mobilité.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la Bourse exceptionnelle à la mobilité pour l'année universitaire 2018-2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la Bourse exceptionnelle à la mobilité pour l'année universitaire 2018-2019.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et Mme HAMMAR pour le travail réalisé.

5. Finances - Vote de frais de fonctionnement

M. HOFFMANN informe que le Conseil devra se prononcer sur 3 frais de fonctionnement :

a. Frais de fonctionnement Département des Langues - FLE

M. HOFFMANN explique que le Département des Langues de la Faculté des Sciences organise des enseignements de Français Langue Étrangère (FLE) auprès des étudiants de l'Université de Montpellier et pas seulement à la Faculté.

M. HOFFMANN souligne que le Département des Langues -DDL - propose d'intégrer des frais quant à l'utilisation de ses locaux dans la nouvelle tarification des frais de fonctionnement. En conséquence, le Département des Langues suggère de calculer les frais de fonctionnement sur la base de 0,55 euros par heure et par étudiant.

M. GUEVELLOU précise que ce montant n'a pas été revalorisé depuis 2008. Il a souhaité, avec **M. GASCA**, Directeur du DDL, que le Conseil puisse reconsidérer cette décision qui avait été votée en Conseil d'Administration de l'ex Université de Montpellier II.

M. GUEVELLOU ajoute que ce montant correspond aux seuls frais de fonctionnement du DDL.

M. GUEVELLOU rappelle que l'ensemble des étudiants de l'Université de Montpellier ont la possibilité de suivre ces cours de Français Langues étrangères.

M. BOUBY note qu'à la suite du texte mis à disposition des conseillers, il y a une proposition de nouvelle tarification de 0.87 €.

M. HOFFMANN lit le document « Justification des coûts : le tarif de 83,33 € pour 4 heures a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier le 18/12/2017. ».

M. BOUBY le confirme : le montant est bien de 0,87€/étudiant.

M. GUEVELLOU informe l'auditoire que la Direction a le souhait de revaloriser le montant initial.

M. HOFFMANN acquiesce aux propos de **M. BOUBY** ; celui-ci passerait de 0,55€ à 0,87€.

M. BOUBY observe que cela représente une augmentation de plus de 25% !

M. HOFFMANN le répète : ce montant n'a pas été ré évalué depuis 2008.

« Est-il possible d'avoir une moyenne sur 4 ans pour connaître les sommes que cela représente ? » demande **Mme TOURNIER**.

M. HOFFMANN regrette l'absence de **M. GASCA** qui aurait pu répondre aux questions posées.

M. GUEVELLOU indique que l'estimation est d'environ 30 mille euros par an.

M. BOUBY conclut donc que cela passera à 45 mille euros.

M. BOUBY est tout à fait d'accord pour soutenir le Département des Langues qui est un service très important pour la composante. Néanmoins, il note qu'il va y avoir un problème par rapport à la réfection du bâtiment 5 : le Département devra être transféré vers d'autres locaux.

M. GODELLE remarque une ambiguïté dans le texte. Le montant doit-il être voté par le Conseil de la Faculté ou le Conseil d'Administration ?

M. GUEVELLOU répond que les deux instances doivent valider ces données.

M. GUEVELLOU regardera mieux la présentation du dispositif pour que cette revalorisation soit ensuite votée en Conseil d'Administration de l'UM.

Pour **M. BOUBY**, ce n'est pas très logique : comment le Conseil de la Faculté va voter quelque chose qui n'a pas été présenté en CA ? C'est à cette instance d'imposer les tarifs, sinon cela signifie que le DDL n'est pas un service commun.

M. HOFFMANN rappelle que le DDL est un Département appartenant à la Faculté des Sciences.

M. BOUBY pense que c'est au CA de proposer un tarif, puis à la composante de l'accepter ou non.

M. GUEVELLOU confirme les propos de **M. HOFFMANN** : si l'on se rattache aux statuts du DDL, ce dernier fait partie de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. MANCHERON note qu'il est inscrit dans le document « *Problème rencontré aujourd'hui avec le Collège Doctoral* ». Il souhaite avoir davantage de précisions sur ce « problème ».

M. VILLANUEVA-THERON explique que l'an dernier, lorsque les Écoles Doctorales ont reçu la facture, elles ont prétexté le fait qu'il n'y ait pas une délibération plus récente pour ne pas payer ces frais de fonctionnement. En outre, le collège doctoral a changé de statuts : la refacturation pratiquée depuis des années n'est plus possible. Cette instance est considérée comme composante : elle peut donc payer directement les vacataires.

Mme VILLANUEVA-THERON souligne que la Faculté des Sciences ne peut facturer au collège doctoral que des frais de fonctionnement.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a de nouvelles remarques à formuler.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les frais de fonctionnement relatifs au Département des Langues : dans le cadre de formations pour l'utilisation de locaux.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux frais de fonctionnement suscités.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

b. Frais de fonctionnement Département Mathématiques - Agrég Interne

M. HOFFMANN indique que le Service d'Appui à la Pédagogie Descire de la Faculté des Sciences, dont l'IREM est rattachée, demande la validation du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier des frais de fonctionnement de 15 euros, pour l'organisation d'un stage d'été de préparation intensive à l'Agrégation interne de Mathématiques qui se tiendra de 10 au 21 juillet 2019, organisé par le SAP.

M. HOFFMANN ajoute que le devis de cette manifestation ainsi que la facture type transmise à chaque participant complètent cette demande.

M. GUEVELLOU précise qu'il s'agit d'une session de stages qui intervient tous les ans.

M. SABY signale que celui-ci est organisé depuis 1989. Ces frais ont été introduits pour la participation des stagiaires à la collation et aux frais de photocopies.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les frais de fonctionnement concernant le Département DESciRE-IREM : validation des frais de 15 euros, pour le stage d'été de préparation intensive à l'Agrégation interne de Mathématiques qui se tiendra de 10 au 21 juillet 2019,

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux frais de fonctionnement suscités.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

c. Manifestation « Math en Jean »

M. HOFFMANN explique que la manifestation « Math en Jean » est organisé par le Département Descire-IREM de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN ajoute que cette demande d'autorisation concerne la mise en paiement du bon de commande n° 4500172099 d'un montant de 4 000 euros, suite à l'attribution d'une subvention du même montant par le Rectorat de l'académie de Montpellier pour l'organisation de cette manifestation.

M. GUEVELLOU précise qu'il s'agit d'une régularisation comptable. Il explique que la Faculté est régulièrement en discussion avec l'Agent comptable de l'Établissement. L'idée est de pouvoir honorer les créances de la composante et de faire en sorte de régler définitivement les dépenses.

M. GUEVELLOU indique que l'Agent comptable a expressément demandé à la Direction de présenter cette régularisation devant le Conseil d'UFR pour clore ce dossier relevant de l'exercice budgétaire 2018.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les frais de fonctionnement relatifs au Département DESCI-IREM : régularisation manifestation Math en Jean qui s'est déroulé du 5 au 7 avril 2018 sur le Campus Triolet.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux frais de fonctionnement suscités.

6. LMD5 - Présentation et vote du cadrage budgétaire

M. HOFFMANN explique que ce point concerne la présentation du cadrage budgétaire correspondant, à ce vers quoi la composante peut aller avec le LMD5. Une présentation avait déjà été réalisée lors du Conseil de mars dernier.

M. HOFFMANN indique qu'un groupe de travail s'est réuni pour évaluer l'ensemble des données inhérentes aux critères - services réalisés, effectifs de chaque Département, nombre d'étudiants ... - . Les données sont issues de Sensei et d'Apogée.

M. HOFFMANN note que les données sont différentes selon les sources, ce qui complexifie l'analyse.

M. HOFFMANN précise que les chiffres qui vont être présentés ont été discutés avec tous les Directeurs de Département. Il a été décidé d'u volant d'heures complémentaires réalisables au niveau de la composante.

M. HOFFMANN ajoute que tout ce qui pourrait être issu de financements autres s'ajouteraient.

M. HOFFMANN prend l'exemple de l'implication dans les formations d'établissement tels que Supagro, l'École des Mines d'Ales ou Agro Paris Tech via des co accréditations.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme TOURNIER**, Directrice adjointe des Finances

Mme TOURNIER signale que cette présentation fait suite à celle réalisée lors du dernier Conseil. Elle avait expliqué les différents paramètres utilisés pour mettre en place cette nouvelle règle qui permettrait d'attribuer d'une façon qui semble la plus juste possible, des heures attribuées aux Départements, dans le cadre de la mise en place du LMD5.

Mme TOURNIER rappelle à l'assemblée les contraintes budgétaires que doit respecter la composante :

- le respect de la règle qui a été validée en Codir du 1^{er} avril dernier : la somme totale autorisée des heures complémentaires et des vacances ne doit pas dépasser 1,4 millions d'euros, ce qui représente 25 milles heures ETD.

Ce montant inclut le référentiel mais ne comprend pas la compensation de réversion de l'Université de Montpellier comme la délégation, CRCT (qui représente plus de 300 milles euros).

M. LEREDDE demande à **Mme TOURNIER** de rappeler au Conseil combien d'heures complémentaires ont été payées cette année.

Mme TOURNIER répond que pour l'an passé, il y avait près de 1,7 millions euros complémentaires.

M. HOFFMANN note que cette année les données ne sont pas encore finalisées.

Mme VILLANUEVA-THERON précise que pour l'année 2017-2018, il a été payé 39 000 heures complémentaires.

Mme TOURNIER indique que pour établir cette répartition, il faut prendre en compte différentes contraintes pesant sur chaque Département comme le nombre d'étudiants et l'offre de formation actuelle.

Mme TOURNIER explique qu'il aurait été mieux de pouvoir chiffrer sur les maquettes du LMD5, mais les collègues ont besoin d'un cadrage budgétaire pour pouvoir travailler. De ce fait, la Direction s'est basée sur l'existant.

Mme TOURNIER ajoute que le potentiel enseignant a également été pris en compte. La sociologie entre Départements est assez différente. Ces derniers ont donc des besoins différenciés en termes de vacations et la Direction a essayé de les respecter.

Mme TOURNIER note que la Faculté des Sciences a des formations très théoriques, ce qui est plus particulièrement le cas du Département d'enseignement Mathématiques. Il existe aussi des formations mixtes, comme en informatique, comprenant moins de TP mais plus de projets. À cela s'ajoutent toutes les formations très expérimentales avec beaucoup de TP et sorties de terrains qui ont un coût supérieur aux formations plus théoriques.

Mme TOURNIER présente le potentiel enseignant par Département.

Potentiel Enseignants

Département	Physique	Info	BIOMV	Chimie	TEE	EEA	BE	Langues	Math	Méca
Potentiel enseignants (Heures)	11 016	8 832	14 784	14 880	8 256	8 352	10 080	4 808	12 480	3 168
Etudiants (L2-M2) moyennés sur 4 ans	326	585	1 649	630	362	390	711		519	162

MC, Prof Universités, Prof agrégé, Prof certifié, Astronome, Associé MCF
mi-temps et Associé Prof mi-temps

Potentiel total enseignants de 96 656

Mme TOURNIER précise que pour calculer ce potentiel total enseignant, ont été pris en compte les Professeurs des Universités, les Maîtres de Conférences, les Professeurs Agrégés, les Professeurs Certifiés, les Astronomes, les postes associés Maîtres de Conférences ou Professeurs à mi-temps.

Mme TOURNIER informe que le potentiel enseignant total est de 96 656 heures.

Mme TOURNIER explique que pour les mi-temps, il a été considéré que les personnes à 50% actuellement peuvent faire le choix de reprendre leur activité à temps plein. Elles ont donc été comptabilisées comme des 100%.

Mme TOURNIER indique que l'offre de formation du L1 a été considérée à part.

Mme TOURNIER mentionne que le volant d'heures qu'elle va présenter, s'inscrit dans le cadre de la FdS. Cela ne comprend ni les PEIP, ni les enseignements réalisés dans d'autres composantes : ce sont des heures en plus.

Mme TOURNIER insiste : le coût de la formation qu'elle va présenter ne comprend pas les PEIP :

Coût des formations (H/E) L1

	h/E Sensei (2018-2019)	Coût Sensei en h	Nombre étudiants (2018-2019)
L1 portail Curie	11,3	8188	727
L1 Portail Monod	11,8	12084	1020
Total		20 272 h	1747

$$\text{Calcul H/E L1} = 20\,272 / 1747 = 11,6$$

Mme TOURNIER informe que la Direction a fait le choix de réaliser une moyenne car il n'y a pas de raison que le H/E soit différent entre les 2 portails : celui-ci a été normalisé et est de 11,6.

Mme TOURNIER ajoute qu'à partir de là, le H/E normalisé (11,6) a été multiplié par le nombre d'étudiants des 2 portails (soit 1747). Cela donne un nombre d'heures normalisé pour le L1 de 20 265 heures d'enseignement.

Licences	L1	
	HLPS	
H/E normalisé	11,6	
Nombre étudiants (2018-2019)	1747	
Coût normalisée de la formation en h	20 265	
BE	13,65 %	2766
BIO-MV	11,51 %	2333
CHIMIE	16,56 %	3355
EEA	4,80 %	972
INFO	13,01 %	2636
MATH	16,71 %	3387
MECA	2,34 %	475
PHYS	9,39 %	1903
TEE	8,42 %	1705

Mme TOURNIER relève qu'avec les données issues de Sensei, il y a la possibilité de voir la part de chaque Département dans l'enseignement du L1. Cela permet donc d'établir un pourcentage.

Mme TOURNIER explique qu'en multipliant ce dernier aux heures normalisées (20 265), on obtient la contribution de chaque Département, en heures, au L1.

M. MANCHERON a un problème mathématique : il prend le nombre total d'heures de 2018-2019, le divise par le nombre d'étudiants de 2018-2019. Il obtient bien le chiffre 11,599 qu'il multiplie par le nombre d'étudiants, ce qui donne 20 265. Cela ne change pas grand-chose.

Mme TOURNIER acquiesce.

M. HOFFMANN observe que cela permet de disposer d'une moyenne. Le chiffre a été arrondi à l'inférieur car l'objectif est de faire des économies.

M. MANCHERON a déjà eu cette discussion sur le H/E et les formations il y a quelques années. Il ne faut pas propager une erreur de calcul.

Mme TOURNIER rappelle qu'il s'agit du 2ème chiffre après la virgule, cela ne change pas beaucoup le résultat.

Pour **M. GODELLE**, il faut bien prendre des chiffres décimaux.

Mme BERARD constate qu'en additionnant tous les chiffres de la colonne de gauche, la somme ne concorde pas.

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit d'une normalisation et que l'anglais n'est pas compris.

Mme TOURNIER confirme que le Département des Langues a été enlevé du calcul : elle va expliquer pourquoi un peu plus tard dans sa présentation.

Mme TOURNIER signale que dans le cadre du LMD5, la Faculté souhaite renforcer l'enseignement de l'anglais. Il n'y aura pas plus d'heures mais les enseignements seront répartis dans tous les semestres.

Mme TOURNIER précise que la Direction a fait le choix de mettre l'anglais de côté.

Mme BERARD demande si les H/E ont été faits en fonction du code de l'UE ou des enseignants.

Mme TOURNIER répond que cela a été fait en fonction des enseignants des Départements. Il est possible de faire des extractions de l'application Sensei en demandant des filtres comme les heures effectuées par les enseignants par Département.

M. HOFFMANN informe que **Mme TOURNIER**, **M. HERZLICH**, **M. GODELLE** ont travaillé sur les extractions avec **M. BRUGUIERE**, le concepteur de Sensei.

Mme TOURNIER explique qu'au niveau du L2 (hors PEIP), du L3 et de la Lpro, la démarche est identique.

Coût des formations (H/E) L2-L3

	L2 (h/E) Actuel	Coût de la formation SENSEI	L3 (h/E) Actuel	Coût de la formation SENSEI
Licence SCIENCE de la VIE (BE)	16,7	3 055h	19,5	2 882 h
Licence SCIENCE de la VIE (BIOMV)	13,1	6 134 h	15,7	6 673h
Licence CHIMIE	25,9	3 469 h	22,0	2 904 h
Licence EEA	21,3	1 386 h	21,4	1 866 h
Licence informatique	17,6	2 293 h	15,0	1 908 h
Licence MATH	12,4	1 323 h	12,6	1 274 h
Licence MECA	15,6	1 183 h	18,8	941 h
Licence PHYS-CHIMIE	19,5	644 h	19,7	612 h
Licence PHYSIQUE	17,1	958 h	20,9	1 606 h
Licence SCIENCE de la TERRE	25,3	1645 h	32,0	2 334 h
Licence Sciences et Technologies			11,7	350h
Total Heures		22 090h		23 350 h

Licences L2-L3	CHIMIE		EEA		INFO		SV		MATH	
	HLCH2-3		HLEE2-3		HLIN2-3		HLSV2-3		HLMA2-3	
H/E normalisé	19		19		16		19 (BE)	14 (BIOMV)	12,5	
Nombre étudiants L2/L3	134	144	65	98	130	127	331 (L2-L3)	889 (L2-L3)	107	101
Coût normalisé de la formation en h	5 282		3097		4112		6 289	12 446	2 600	
BE	0,26 %	13	0,21 %	7	0,22 %	9	2121	4198	0,03 %	1
BIO-MV	7,78 %	411	0,40 %	12	0,80 %	33	5324	10537	0,76 %	20
CHIMIE	80,89 %	4272	0,06 %	2	0,07 %	3	298	589	0,31 %	8
EEA	0,18 %	9	88,69 %	2747	1,85 %	76	25	49	0,90 %	23
INFO	0,05 %	3	0,06 %	2	79,64 %	3275	77	153	6,10 %	159
MATH	2,18 %	115	1,34 %	42	6,56 %	270	375	742	77,48 %	2014
MECA	0,05 %	3	1,34 %	42	0,12 %	5	13	25	0,45 %	12
PHYS	4,07 %	215	1,37 %	42	0,22 %	9	129	255	1,28 %	33
TEE	0,08 %	4	0,00 %	0	0,00 %	0	279	552	0,07 %	2

Mme TOURNIER constate quelques disparités sur les H/E. On retrouve la typologie énoncée précédemment : la licence de Mathématiques a un H/E relativement faible car la formation est essentiellement théorique.

Mme TOURNIER précise que la Direction a essayé de réaligner ces disparités.

Mme TOURNIER explique que pour toutes les sciences expérimentales, il a été proposé un H/E de 19 pour les L2 et L3. Certains seront plus favorisés que d'autres, mais s'agissant de ces matières, cela a semblé juste à la Direction.

Mme TOURNIER rappelle le calcul : le H/E a été multiplié par le nombre d'étudiants, ce qui donne le coût de la formation.

Mme TOURNIER signale que l'Informatique a une typologie intermédiaire, aussi le H/E est plus faible : il est de 16. Pour mémoire, celui-ci était de 17,6 et de 15 les années précédentes.

Concernant les Sciences de la Vie (SV), **Mme TOURNIER** informe que le Département BE avait un h/E bien supérieur à 19 et Bio MV, un H/E bien inférieur. La Direction a peut-être été un peu dure avec ce dernier : de ce fait, le H/E a légèrement été augmenté.

M. LEREDDE interroge **Mme TOURNIER** : « Sait-on pourquoi il y avait une différence de H/E en fonction des Départements ? »

M. LEREDDE note qu'il y a des sciences expérimentales mais aussi des sciences naturelles qui se déroulent sur le terrain et coutent plus cher. Si la Faculté des Sciences ne veut pas l'assumer ...

M. LEREDDE aimerait que cela soit clair or les chiffres ne le sont pas. La Faculté des Sciences doit se positionner : soit il n'est plus possible de faire des sciences expérimentales, soit cela l'est mais pas de la même manière que ce qui est fait depuis 10-20 ans.

M. HOFFMANN ajoute qu'il est aussi possible de dire qu'une sortie terrain avec 10 étudiants ne nécessite pas deux enseignants.

M. LEREDDE veut bien travailler sur des H/E normalisés mais souhaite que tout le monde se rende compte de ce que cela veut dire : on est en train de normaliser tout le monde !

Mme TOURNIER rappelle que les Mathématiques n'ont pas le même H/E.

Mme CERDAN précise que tout le monde a ses contraintes.

Mme TOURNIER explique à **M. LEREDDE** qu'en TP, les produits et l'entretien des appareils coutent très chers. Il n'y a pas que les sorties terrains !

Mme TOURNIER est bien consciente que les sorties terrain coutent chers avec les bus, etc.

M. LEREDDE précise que cela coute cher en heures.

M. HOFFMANN pense que l'approche terrain devrait peut-être être repensée.

M. HOFFMANN rappelle que l'objectif de cette présentation est d'arriver à un volant d'heures. Il y a évidemment des contraintes. Mais par la suite les départements gèreront ce volant attribué, tout comme doit le faire la composante. Ainsi, en exagérant, il serait possible de dire qu'il n'y a que des sorties terrains en L2 - L3 Géosciences.

M. HOFFMANN insiste il y a une contrainte sur le nombre d'heures, non sur l'emploi de ces dernières.

M. HOFFMANN comprend les diverses difficultés qui peuvent exister en Géosciences. Or il y en a aussi en Bio MV : ce Département voit son H/E augmenter mais il n'a pas suffisamment d'enseignant.

M. HOFFMANN sait très bien que sans Supagro, AgroSciences, etc. le Département Bio-MV serait en difficulté car il manque de bras alors que d'autres Départements sont autosuffisant.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. GODELLE**.

M. GODELLE note que la situation est compliquée car il ne s'agit pas de reconduire l'actuel sans modification. Cet actuel correspond à toute une histoire et une évolution des formations qui correspondent à des différenciations des équipes pédagogiques. Il ne s'agissait de dire « *On prend l'actuel est on enlève 30% pour faire les nouvelles formations du LMD5* ».

M. GODELLE explique que c'est pour cette raison que la Direction a essayé de faire de grandes catégories correspondant au fait, qu'effectivement, il y a des pédagogies différentielles. Toutefois, on se rend compte qu'elles ne sont pas si différenciées que ça entre les disciplines proches.

M. GODELLE remarque que personne ne sait ce qu'il se passe dans les disciplines des autres. Il est compliqué de recevoir l'addition lorsque celle-ci est trop faible ou ne correspond pas à ce qu'on espérait.

M. GODELLE rappelle que la Faculté n'est plus dans des conditions de non limitation des moyens pour réaliser sa pédagogie : ces derniers deviennent limités. Il faut donc construire des normes insuffisantes par rapport à ce que souhaiterait la composante. Pour **M. GODELLE**, la Faculté se retrouve dans une situation désagréable. Certains Départements d'enseignement n'arrivent déjà pas à avoir une pédagogie à la hauteur de ce qu'ils espéraient du fait de la pénurie et on n'est pas capable de les rééquilibrer par rapport aux autres.

M. GODELLE comprend la frustration des Géosciences qui ont fait évoluer leur pédagogie depuis plusieurs années afin de la faire correspondre à ce qu'ils veulent faire, au bénéfice de la formation des étudiants.

M. GODELLE signale que sur l'ensemble de la Faculté, la Direction n'a plus les moyens de se payer des formations qui correspondent à un nombre d'heures important. De ce fait, elle essaie d'uniformiser entre les disciplines proches.

M. GODELLE ne dit pas que le travail réalisé est satisfaisant car il est en dessous de ce dont la composante a besoin.

Mme TOURNIER précise que l'objectif en termes d'heures est supérieur à celui du LMD3 : il y a eu une explosion des heures lors du LMD4.

M. HOFFMANN ajoute qu'au LMD4, de nouveaux parcours sont apparus, notamment au niveau des Masters. Ceci a été lié à la disparition des spécialités. LMD4 qui aurait dû terminer il y a deux ans si nous n'avions pas changé deux fois de vague.

M. HOFFMANN explique que la Faculté souhaite ouvrir un grand nombre de formations sans être capable de les faire vivre. L'offre de formation du LMD5 devra être plus cohérente que celle du LMD4.

M. FILHOL note qu'il va falloir opérer de meilleurs choix de manière à ne pas sacrifier à terme l'employabilité des étudiants. Il faut voir où seront faites ces économies pour que les étudiants ne soient pas pénalisés dans le cadre de leur insertion.

M. FILHOL constate que la Faculté des Sciences ne fait pas partie des 1^{ers} choix des étudiants pour certaines formations. Or si les étudiants ont des compétences inférieures et que la Faculté a des compétences moins bonnes à leur transmettre, cela compliquera encore davantage les choses.

Pour **M. FILHOL**, il est important de minimiser l'impact des économies sur l'employabilité des étudiants.

M. HOFFMANN informe que c'est pour cette raison que l'approche est extrêmement macro. La Direction n'est pas entrée dans les parcours, ni dans les mentions. L'objectif est d'essayer de donner aux Départements la liberté totale de leur offre de formation en fonction des contraintes.

M. HOFFMANN craint que ces dernières n'en soient qu'à leur début.

Pour **M. BOUBY**, il convient de faire attention : les réductions d'heures ne doivent pas uniquement être reportées sur la licence. La Faculté doit fermer des formations : il faut réfléchir à l'équilibre, sachant que la majorité des étudiants de la composante vient de la licence.

M. BOUBY sait qu'avec la mise en place des masters d'excellence et des EUR, ce n'est pas la politique de l'établissement.

M. BOUBY indique que le Conseil vient de parler de donner un métier aux étudiants or si l'on en supprime en L, on va enlever une grande partie pour n'en conserver qu'une toute petite.

M. BOUBY ne souhaite pas que les masters soient rayés de la carte mais une économie équilibrée est nécessaire.

M. BOUBY rappelle que pour le LMD4, le L1 a beaucoup plus été impacté que le reste des formations.

M. BOUBY prend l'exemple du Département de Chimie : il y a eu une restriction des heures au niveau du L1.

M. HOFFMANN souligne que ce niveau a été mis de côté. Les choses ont été sanctuarisées pour éviter de toucher au L1 et de voir advenir le genre de problèmes évoqués par **M. BOUBY**.

M. BOUBY relève que **M. HOFFMANN** a dit que c'était aux Départements de construire leur offre de formation pour le LMD5.

M. HOFFMANN précise que les propositions ne peuvent venir que des équipes pédagogiques mais un contrôle sera réalisé.

Pour **M. HOFFMANN**, il est inconcevable qu'un Département laisse tomber la licence pour se concentrer sur les masters. L'objectif est, de répartir de façon macro le volant d'heures disponibles dans les Départements, en fonction des différentes spécificités.

M. BOUBY explique qu'actuellement, on a tous les arguments pour dire qu'il faut laisser tomber la licence.

M. BOUBY relève que le niveau des étudiants qui s'inscrivent à la Faculté est de plus en plus bas. Il est donc de plus en plus difficile de les faire aller jusqu'au L3 puis en master.

M. BOUBY essaie de réfléchir en termes d'enseignants et de volume d'heures d'enseignement et conclut que tous les arguments convergent pour dire qu'il faut mettre toutes les forces sur le master.

M. BOUBY signale ce danger : il convient d'être vigilant, et ce, dans tous les Départements.

M. BOUBY insiste : il convient de tirer vers le haut les étudiants qui s'inscrivent en licence pour que ces derniers puissent aller en master.

Pour **M. CASTELLON** ; les propos tenus par **M. BOUBY** ne correspondent pas à ceux qu'il a entendus.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MUNCH**.

M. MUNCH estime qu'il convient de faire des efforts dans les secteurs qui ont été identifiés de manière souple, même s'il ne dispose pas des mêmes chiffres que la Direction de la Faculté.

M. MUNCH note que le Département Terre Eau Environnement part de très haut, il doit réaliser d'importantes économies et s'aligner avec les autres Départements d'enseignement.

M. MUNCH pense qu'en sollicitant un si gros effort, la Direction prend un risque important. Ce dernier ne pourra pas être encaissé au seul passage du LMD4 ou du LMD5.

M. MUNCH est d'accord pour que le Département fasse des économies, comme les autres Département, mais ramener TEE à la même cote que le Département Biologie-Ecologie (qui a les mêmes objectifs notamment de terrain mais qui ne part pas de si haut) constitue un risque qui pèsera sur les étudiants.

M. MUNCH rappelle qu'au sein du Département TEE, il existe un master dans le domaine des Géosciences, reconnu nationalement, et grever la Licence comme souhaite faire la Direction va influencer sur ce parcours.

M. TOURNIER remarque que le classement de l'ensemble des masters de la Faculté des Sciences est relativement bon.

M. MUNCH compare ce diplôme avec les autres masters de géosciences en France.

M. MUNCH insiste : la Direction demande au Département TEE de faire un très gros effort, ce qui est normal car celui-ci était le moins vertueux au départ.

M. MUNCH demande à la Direction de bien vouloir faire un geste et ne pas demander un effort aussi important au Département Terre Eau Environnement.

M. HOFFMANN reconnaît que les formations qui ont développé des pédagogies couteuses, pour des raisons valables, seront évidemment les plus grevées.

M. GODELLE indique qu'une autre solution aurait résidé dans un modèle plus progressif mais cela n'a pas été voulu par la Direction. Une autre piste de réflexion lui semble intéressante : celle des licences professionnelles de ce Département qui sont « assises entre 2 chaises ». Une négociation pourrait être menée afin de les harmoniser.

M. GODELLE prend l'exemple de la Licence GBTP qui a un statut intermédiaire entre une licence « classique » et une licence professionnelle. Il convient d'en discuter dans un cadre séparé, en restant toujours dans l'équité pour rééquilibrer les efforts demandés.

M. GODELLE souligne que l'équipe de Direction a essayé de trouver un équilibre entre les formations mais pour celle en GBTP, elle doit approfondir la réflexion.

M. MUNCH reconnaît qu'il convient de faire un gros effort mais celui demandé lui paraît quelque peu inflexible.

M. HOFFMANN entend l'appel du Département TEE et ajoute que d'autres Départements d'enseignement ont également leurs spécificités.

M. MUNCH approuve la remarque de **M. HOFFMANN**, mais s'il résonne avec les chiffres, il peut constater que le H/E normalisé de BE sur le L2 et L3 est de 14,8 et passe à 14. Des personnes risquent de ne pas être contentes car pour TEE, le H/E moyen était de 27 ou 28 et il passe à 19 : l'écart est énorme !

Pour **M. MUNCH**, la baisse ne devrait pas être supérieure à 15%.

M. HOFFMANN signale que la baisse budgétaire n'est pas de 15% : la Faculté doit passer de 2 millions à 1,4 millions d'euros en vacation et heures complémentaires !

Selon **M. MUNCH**, le delta est énorme. S'il est, dans les faits, favorable à une diminution, il craint que celle demandée ne tue la formation.

M. HOFFMANN précise que si les formations ne font pas cet effort, alors oui elles seront en grande difficulté pour continuer à ouvrir.

Mme TOURNIER rappelle que le Département BE était déjà bon élève dans le cadre du LMD4, ce qui fausse la donne. Son H/E est d'environ 14, alors qu'il aurait dû être beaucoup plus haut. BE ne peut pas être doublement pénalisé.

Pour **M. MUNCH**, un H/E à 19 lui paraît quelque peu exagéré pour le Département TEE.

Mme TOURNIER et **M. HOFFMANN** prennent note de la remarque de **M. MUNCH**.

M. HOFFMANN indique que pour ajouter un coefficient d'heures sur un Département, il faudra prendre des heures sur un autre. La Direction travaille avec des heures constantes.

Licences L2-L3	MECA		PHY		PHY-CH		ST		Sciences et tech (L3)	
H/E	16,8		19		19		19		11,7	
Nombre étudiants (2018-2019) L2/L3	76	50	56	77	33	31	65	73		30
Coût de la formation en h	2117		2527		1216		2622		351	
BE	0,05 %	1	0,08 %	2			10,89 %	285	20,86 %	73
BIO-MV	0,27 %	6	0,47 %	12	0,25 %	3	4,73 %	124		
CHIMIE	0,27 %	6	0,86 %	22	43,27 %	526	5,27 %	138		
EEA	2,01 %	43	3,81 %	96	0,25 %	3	0,25 %	6		
INFO	0,05 %	1	0,04 %	1			0,07 %	2		
MATH	5,17 %	109	0,39 %	10			2,23 %	58	32,57 %	114
MECA	78,87 %	1670	0,51 %	13						
PHYS	2,93 %	62	87,49 %	2211	50,50 %	614	0,05 %	1		
TEE	0,32 %	7	0,19 %	5	0,17 %	2	71,37 %	1871		

Mme TOURNIER poursuit sa présentation avec les Licences Professionnelles.

L PRO

LICENCE PROFESSIONNELLE (L3)	h/E <u>sensei</u>	Nombre étudiants	Coût de la formation <u>sensei</u>
METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	31,1	21	654 h
AGRONOMIE	40	14	560 h
FORMULATION	53,2	10	532 h
METIERS DE L'INSTRUMENTATION, DE LA MESURE ET DU CONTROLE QUALITE	35,2	14	493h
ACOUSTIQUE ET VIBRATIONS	35,5	16	568 h
Total			2 807 h

Mme TOURNIER note des disparités. Elle prend l'exemple de la licence Formulation, rattachée au Département d'enseignement Chimie. Celle-ci a un H/E qui explose car il y a 10 étudiants inscrits à la Faculté des Sciences et 10 étudiants inscrits à l'UFR de Pharmacie.

Licences Pro	L3Pro	L3Pro	L3Pro	L3Pro	L3Pro
	ACOUSTIQUE ET VIBRATIONS	AGRONOMIE	METIERS DE L'INSTRUMENTATION, DE LA MESURE ET DU CONTROLE QUALITE	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	FORMULATION
	HLAV	HLAG	HLMI	HLMP	HLCF
Département	EEA	Bio-MV	Physique	BE	CHIMIE
h/E	35	40	35	31	53
Nombre étudiants (2018-2019)	16	14	14	21	10
Coût de la formation en h	560	560	490	650	530

Licences Pro	L3Pro	L3Pro	L3Pro	L3Pro	L3Pro		
	ACOUSTIQUE ET VIBRATIONS	AGRONOMIE	METIERS DE L'INSTRUMENTATION, DE LA MESURE ET DU CONTROLE QUALITE	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	FORMULATION		
	HLAV	HLAG	HLMI	HLMP	HLCF		
	EEA	Bio-MV	Physique	BE	CHIMIE		
Coût de la formation en h	560	560	490	650	530		
BE		0,36 %	2 h	93,54 %	608 h	3,41 %	18 h
BIO-MV		90,84 %	509 h			1,97 %	10 h
CHIMIE				13,65 %	67 h	91,22%	483 h
EEA	83,30 %	466h		3,67 %	18 h		
INFO							
MATH		8,80 %	49 h			1,97 %	10 h
MECA							
PHYS	12,01 %	67h		82,69 %	405 h	1,43 %	8 h
TEE					5,11 %	33 h	

Mme TOURNIER indique que les licences professionnelles n'ont pas été modifiées. La Direction va discuter avec chaque responsable pour affiner les heures dédiées à ces formations.

Mme TOURNIER précise que celles-ci seront également revues à la baisse.

Mme TOURNIER signale que, comme pour les licences « classiques », le H/E a été arrondi au chiffre le plus bas. En multipliant celui-ci avec le nombre d'étudiants, cela donne un coût en heure pour la formation. D'après les données de Sensei, on visualise la contribution des différents Départements d'enseignement, ce qui permet, pour chacun d'entre eux, de déterminer un nombre d'heures.

Mme TOURNIER prend l'exemple du Département EEA, essentiellement impliqué dans la L3 pro « Acoustique et vibrations ». Le Département Physique intervient également à 12,01%, ce qui fait 67 heures comptabilisées pour ce dernier.

M. LEREDDE demande à Mme TOURNIER si toutes les licences professionnelles vont être reconduites.

M. HOFFMANN répond qu'en théorie il serait bien qu'elles le soient. Mais toutes vont voir les H/E diminuer. Il se demande s'il ne faudrait pas multiplier ce genre de formation.

Mme TOURNIER informe l'auditoire que le raisonnement pour les L3 pro a été appliqué aux masters.

Master

MASTER (h/E et Coût heures)	M1 <u>sensei</u> h/E / h	M2 <u>sensei</u> h/E / h
BIOLOGIE, AGROSCIENCES (Département Bio-MV)	33,9 / 2102 h	22,7 / 1932 h
BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION (Département BE)	21,5 / 3466 h	21,1 / 4151h
BIOLOGIE-SANTE (Département Bio-MV)	14,3/2816 h	13,7/2 626 h
CHIMIE (Département Chimie)	22,4/3656 h	20,7/3473 h
DIDACTIQUE DES SCIENCES (Département DESCIRE+ Lyon 1)	6,6/79 h	7,3/102h
SCIENCES DE L'EAU (Département TEE)	17,1/1246 h	13,7/1164 h
ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE (Département EEA)	18,6/1753 h	29 / 2986 h
ENERGIE (Département Chimie)	26,0 / 677 h	16,9 / 576 h
GEOMATIQUE (Département Informatique) + Paul Valéry	6,4 / 141 h	5,5/ 121 h
INFORMATIQUE (Département d'informatique)	16,9 / 3021 h	14,2 / 1929 h
MATHEMATIQUES	19,6/1884 h	20 / 1936 h
MECANIQUE	24,8 / 720 h	27,8 / 807 h
PHYSIQUE FONDAMENTALE ET APPLICATIONS	18,9/1324 h	28,4/1022 h
SCIENCES ET NUMERIQUE POUR LA SANTE (département Informatique)	19,6 / 1430 h	19,9 / 1193 h
SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT (Département TEE)	43,0 / 1420 h	33,8 / 1082 h
	28 720 h	24 076 h

Mme TOURNIER explique que le master MEEF a été traité comme les licences professionnelles. Il va tout de même y avoir une discussion entre la Direction et les responsables de cette formation.

Mme TOURNIER précise que les notes en rouge sont des cas particuliers car ils sont à la fois portés par un Département de la Faculté et une autre université. Une partie est donc reversée à la composante.

Mme TOURNIER constate qu'il y a d'assez grosses disparités. La Direction a essayé de normaliser ce travail au niveau des masters. Avant d'expliquer cela, Mme TOURNIER réalise un point sur le master MEEF.

MASTER (h/E et Coût heures)	M1 sensei h/E / h	Nombre étudiants	M2 sensei h/E / h	Nombre étudiants
MEEF Math	18,2 / 564	31	2,9/ 98h	34
MEEF Phys-Chim	45,2/ 859 h	19	5,3 / 127h	24
MEEF SVT	31,4/ 847 h	27	3,7/127h	32
MEEF PLP Math-Sci.	12,2/122 h	10	1/6h	6
MEEF Bio-Gén. Bio	45,7/ 594 h	13	18,2/200h	11

Master MEEF	MEEF Math	MEEF Phys-Chim	MEEF SVT	MEEF PLP Math-Sci	MEEF Bio-Gén. Bio
h/E	-				
Nombre étudiants (2018-2019)	65	43	59	16	24
Coût de la formation en h	662	986	973	128	794
BE			50,36 % 490		
BIO-MV			6,39 % 62		97,61 % 775
CHIMIE		46,18 % 455		73,68 % 94	
EEA					
INFO	27,58 % 183				
MATH	69,18 % 458	0,40 % 4	0,51 % 5	19,55 % 25	0,38 % 3
MECA					
PHYS		52,11 % 514			
TEE			38,41 % 374		0,63 % 5

Mme TOURNIER signale qu'il va y avoir un master enseignement en Informatique.

M. HOFFMANN précise que la présentation de cette formation est prévue au point 7 de l'ordre de jour de la séance.

Mme TOURNIER indique que ce parcours n'apparaît pas dans sa présentation, mais a été pris en compte dans la suite du raisonnement.

Concernant le Master MEEF, **Mme TOURNIER** note quelques disparités sur les H/E.

M. MUNCH constate que le tableau a été réalisé par parcours et non par mention, il est donc possible de faire des macros.

M. MUNCH informe **Mme TOURNIER** qu'il a des remarques à formuler sur le tableau présenté. Les données sont fausses.

Mme TOURNIER constate que celles-ci sont, pour cette année, issues de Sensei.

M. MUNCH explique qu'il y a une UE qui s'appelle « Pluridisciplinaire » dans laquelle interviennent un mathématicien, un SVT et un physicien-chimiste, et ce, pour tous les Départements.

Mme TOURNIER rassure **M. MUNCH** : rien n'a été changé pour le master MEEF.

M. MUNCH remarque qu'aucune proposition de normalisation n'a été faite dans l'immédiat.

M. HOFFMANN rappelle que le master MEEF doit être discuté indépendamment puisqu'il implique l'ESPE, la COMUE, la Faculté d'Education, l'Université de Nîmes et l'Université de Perpignan. Mais qu'il subira comme les autres une réduction des heures.

Mme TOURNIER le confirme.

Concernant les autres masters, **Mme TOURNIER** explique que le même travail de normalisation a été opéré. Il a été proposé un H/E de 24 en M1 et un H/E de 20 ou de 25 en M2.

Master	BIOLOGIE, AGROSCIENCES		BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION		BIOLOGIE SANTE		CHIMIE		DIDACTIQUE DES SCIENCES	
	HMBA		HMBE		HMBS		HMCH		HMDS	
Département	BioMV		BE		BioMV		CHIMIE		DESCIRE	
h/E normalisé (M1/M2)	24	20	24	20	15	15	24	20	Cas particulier	
Nombre étudiants (2018-2019)	62	85	161	197	197	192	163	168	12	14
	147		358		389		331		26	
Coût de la formation en h	3188		7804		5835		7272		181	

Master	BIOLOGIE, AGROSCIENCES		BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION		BIOLOGIE SANTE		CHIMIE		DIDACTIQUE DES SCIENCES	
	HMBA		HMBE		HMBS		HMCH		HMDS	
h/E	24	20	24	20	15	15	24	20	Cas particulier	
Nombre étudiants (2018-2019)	147		358		389		331		26	
Coût de la formation en h	3188		7804		5835		7272		181	
BE	5,04 %	161	86,61 %	6759	1,51 %	88	0,36 %	26		
BIO-MV	77,39 %	2467	2,34 %	182	87,42 %	5101	5,12 %	373		
CHIMIE	3,47 %	111	0,34 %	27	0,40 %	23	86,58 %	6296		
EEA	2,68 %	85			0,23 %	14	0,37 %	27		
INFO	1,49 %	47	0,06 %	5	0,27 %	16	0,00 %			
MATH	0,12 %	4	0,96 %	75	0,81 %	48	0,80 %	58	73,79 %	134
MECA	0,17 %	6	0,10 %	8			0,46 %	33		
PHYS			0,08 %	6	2,73 %	159	2,23 %	162		
TEE	1,36 %	44	7,22 %	564						

Mme TOURNIER souligne que le H/E de 25 est appliqué lorsque le nombre d'étudiants est supérieur à 40.

Mme TOURNIER explique que le document projeté est à disposition de l'assemblée sur Moodle.

Mme TOURNIER précise que la contribution de chaque Département dans l'enseignement de ces masters a été calculée.

Master	SCIENCES DE L'EAU		ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE		ENERGIE		GEOMATIQUE		INFORMATIQUE	
	HMEA		HMEEA		HMEN		HMGE		HMIN	
Département	TEE		EEA		Chimie		INFO+Paul Valéry		INFO	
h/E normalisé (M1/M2)	24	20	24	20	24	20	Cas particulier		20	
Nombre étudiants (2018-2019)	73	85	94	100	26	34	22	22	179	136
	158		194		60		44		315	
Coût de la formation en h	3 452		4256		1 304		262h		6 300	

Master	SCIENCES DE L'EAU		ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE		ENERGIE		GEOMATIQUE		INFORMATIQUE	
	HMEA		HMEEA		HMEN		HMGE		HMIN	
h/E	24	20	24	20	24	20	Cas particulier		20	
Nombre étudiants (2018-2019)	158		154		60		44		265	
Coût de la formation en h	3 452		4256		1 304		262h		6 300	
BE	3,76 %	130			6,52 %	85				
BIO-MV	0,74 %	25	0,17 %	7	5,18 %	68				
CHIMIE	0,70 %	24			48,31 %	630				
EEA			95,95 %	4084	11,78 %	154	1,03 %	3	1,41 %	89
INFO			0,04 %	2	2,59 %	34	98,97 %	259	89,67 %	5649
MATH									1,10 %	69
MECA			0,43 %	18						
PHYS					8,88 %	116				
TEE	87,84 %	3032			6,05 %	79				

Master	MATHEMATIQUES	MECANIQUE		PHYSIQUE FONDAMENTALE ET APPLICATIONS		SCIENCES ET NUMERIQUE POUR LA SANTE		SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT		
	HMMA	HMME		HMPH		HMSN		HMST		
Département	MATH	MECA		Physique		-		TEE		
h/E normalisé (M1/M2)	20	24	25	24	25	20		24	25	
Nombre étudiants (2018-2019)	96 (M1)	97 (M2)	29	29	70	36	73	60	33	32
	193		58		106		133		65	
Coût de la formation en h	3 860		1 421		2 580		2 660		1 592	

Master	MATHEMATIQUES		MECANIQUE		PHYSIQUE FONDAMENTALE ET APPLICATIONS		SCIENCES ET NUMERIQUE POUR LA SANTE		SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT	
	HMMA		HMME		HMPH		HMSN		HMST	
h/E	20		24	25	24	25	20		24	25
Nombre étudiants (2018-2019)	193		58		91		133		65	
Coût de la formation en h										
BE					0,08 %	2	1,87 %	50		
BIO-MV	0,43 %	16			2,53 %	65	6,30 %	168		
CHIMIE					0,40 %	10	0,58 %	15		
EEA					1,31 %	34	36,51 %	971		
INFO	5,12 %	198			2,69 %	69	22,29 %	593		
MATH	91,03 %	3514					2,09 %	56		
MECA	0,98 %	38	94,91 %	1349						
PHYS					90,19 %	2327	26,76 %	712		
TEE									95,83 %	1526

Mme TOURNIER informe qu'un bilan du nombre d'heures par Département pour l'offre de formation actuelle du LMD4 a été réalisé.

Bilan: réduction à appliquer

96 656 h (Potentiel enseignants) + 25 000 h (Objectif) = 121 656 h

121 656 h – 6000 h (Référentiel) – (480 + 35 h) (formation continue destinées aux enseignants du secondaire) – 8 464 (Anglais) = 106 677 h à répartir

Somme heures normalisées LMD4: 114 321 h

Dépassement de 7 644h, donc on comptabilise uniquement 93,3% des heures normalisées

M. FILHOL s'interroge sur la formation continue destinée aux enseignants du secondaire : le Rectorat ne la prend-il pas à sa charge ?

Mme TOURNIER lui répond qu'une partie incombe à la composante.

M. HOFFMANN espère pouvoir récupérer une aide de la DAFPEN, mais actuellement seul les enseignants du secondaire sont payés mais les formateurs, c'est-à-dire nos enseignants, non. Il précise que c'est un point qui mérite d'être éclairci.

M. MUNCH souligne qu'il s'agit de formations et groupes de travail auxquels les enseignants de l'université participent mais que le rectorat ne peut pas payer. Cela permet de faire le lien entre le lycée et l'université.

M. SABY complète les propos de **M. MUNCH**. Il explique que les 480 heures évoquées par **Mme TOURNIER** correspondent à des heures IREM.

M. HOFFMANN rappelle que pour les groupes IREM, afin d'opérer un lien avec les lycées, la Faculté des Sciences met à disposition l'équivalent de 2,5 postes en heure, pour la formation des enseignants dans les lycées, alors que la Faculté d'Éducation n'en met qu'un seul.

M. HOFFMANN constate que la Faculté des Sciences est plus investie dans la formation des enseignants que la Faculté d'Éducation.

M. HOFFMANN demande à **Mme GAUCERAND** que ce dernier point soit mis en évidence sur le PV.

M. SABY indique que la formation continue est différente de celle des formateurs.

M. SABY confirme que la participation de la Faculté des Sciences est de 480 heures.

Mme TOURNIER précise qu'il reste 106 677 heures à répartir.

Mme TOURNIER explique qu'en faisant la somme des heures appelées normalisée le total est de 114 321 heures, ce qui est au-dessus de l'objectif. Le dépassement est de 7 644 heures. Un delta (d'environ 6%) a été soustrait aux heures normalisées. Le total correspond aux chiffres présentés dans le tableau ci-dessous avec les heures proposées à chacun des Départements dans le cadre du LMD5.

	Heures L1-M2 LMD5*	Heures <u>sensei</u> 2018-2019 *
BE	14 771	16 089
BIO-MV	21 838	24 348
CHIMIE	16 068	17 854
EEA	9 335	10 588
INFO	12 058	12 058
MATH	10 651	11 785
MECA	3 460	3 959
PHYS	9 198	9 902
TEE	9 182	10 971
DESCIRE	116	116

• Rappel DL: 8 500h

* Hors PEIP, hors convention et partenariat

Mme LLERAS constate que les heures des doctorants n'ont pas été comptées, alors qu'elles apparaissent dans Sensei. Ces derniers n'ont-ils donc plus la possibilité d'enseigner ?

Mme TOURNIER répond à **Mme LLERAS** que les doctorants n'ont pas été pris en compte, et ce, même s'ils sont toujours présents.

M. HOFFMANN précise que **Mme LLERAS** parle des MCE. Il confirme que ceux-ci n'ont pas été inclus dans le volant d'heure initial calculé. Par la suite, cet élément permettra à la Faculté de procéder à des réajustements.

M. HOFFMANN ajoute que les doctorants qui ne sont pas dans le cadre des MCE, sont comptabilisés dans les heures présentées. Ils sont vacataires.

M. HOFFMANN n'est pas certain que la dotation des MCE perdure dans les années à venir:

M. FILHOL sollicite plus de détails sur les heures de l'année 2018-2019. Il ne parvient pas à retrouver 17 854 heures comme indiqué dans le document.

M. HOFFMANN rappelle à **M. FILHOL** qu'il est Directeur de Département et l'invite à intégrer le groupe de travail composé de **Mme TOURNIER**, **M. HERZLICH**, **M. GODELLE**, et lui-même.

M. HOFFMANN précise que des Départements ont fait des remontées.

M. HOFFMANN signale que la Direction essaie de travailler avec un maximum de transparence. Il rappelle que les données sont complètement différentes selon les sources. Aussi, la Direction tient à discuter avec chacun des Départements pour prendre en compte les difficultés rencontrées par certains.

M. HOFFMANN note que le mot « vote » dans l'ordre du jour a été mal choisi. Il souhaite que le Conseil valide le travail réalisé.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON a fait un calcul « tout bête » en se basant sur les totaux des heures de l'extraction Sensei 2018-2019 des L1, L2, L3, L Pro et master. Son total est de 127 688 heures, ce qui est assez éloigné des 121 656 heures de la Faculté.

M. HOFFMANN demande à **M. MANCHERON** s'il a enlevé les masters MEEF, Énergie, Sciences et Numériques pour la Santé.

M. MANCHERON a pris les heures réalisées.

Mme TOURNIER demande à **M. MANCHERON** s'il a bien fait la soustraction des 6%.

M. MANCHERON lui répond négativement.

Mme TOURNIER l'invite à réaliser ce calcul.

M. MANCHERON veut bien enlever des formations.

M. HOFFMANN rappelle que pour les 121 656, il faut compter le nombre d'enseignants chercheurs, de PRAG et de PAST. Ce n'est pas la somme des autres tableaux.

M. HOFFMANN ajoute qu'il faudrait que la somme arrive à ce chiffre.

M. MANCHERON constate que ce n'est pas le cas.

« *Le problème est là !* » souligne **M. HOFFMANN**.

M. MANCHERON pense que la somme des heures normalisées (114 321) correspond à ce que coûterait le LMD4 si la FdS respectait la maquette.

M. GODELLE explique que la somme proposée est déjà en dessous parce que des heures ont été normalisées.

M. MANCHERON note que ces données correspondent au LMD5.

Mme TOURNIER le confirme.

M. MANCHERON constate que cela n'intègre pas les modifications, notamment les nouveaux parcours qui vont être créés.

Mme TOURNIER et **M. GODELLE** confirment que **M. MANCHERON** a bien compris.

M. GODELLE explique que cela ramène à dire que le nombre d'heures actuellement réalisé est très haut delà du potentiel et des objectifs de la FdS.

Mme TOURNIER n'a compté que les heures réalisées dans le cadre de la Faculté des Sciences de Montpellier. Celles faites par les enseignants intervenant dans le cadre du PEIP, à l'UFR de Pharmacie ou autre ne sont pas prises en compte.

M. GODELLE précise que le normalisé est l'étape en dessous de l'actuel.

Pour **M. MANCHERON**, la normalisation proposée est assez drastique, et ce, même si elle ne sera certainement pas suffisante.

La question de **M. MANCHERON** est la suivante : « *Quid des projets des nouvelles formations non intégrées dans le calcul ?* ». Suite à l'aval du Conseil, les groupes de travail ont travaillé sur ces formations. Or celle-ci vont nécessiter des ressources.

M. MANCHERON souhaite savoir si les groupes de travail peuvent continuer à travailler sur ces formations qui risquent de ne pas voir le jour faute de moyens de la Faculté des Sciences.

Pour **Mme TOURNIER**, c'est une réflexion que chaque Département doit avoir. Si la Faculté veut ouvrir de nouvelles formations, il faudra peut-être en fermer d'autres.

M. HOFFMANN est conscient qu'il va y avoir une évolution dans les formations, sachant que les nouvelles vont être rattachées à un ou plusieurs Départements.

M. HOFFMANN précise qu'un arbitrage sera réalisé par la Direction de la FdS et la Direction de chaque Département vis-à-vis de la mise en place de ces nouvelles filières.

M. HOFFMANN prend l'exemple d'un Département qui a 50 mille heures. L'ensemble de ces heures n'est pas forcément que du spécifique pour lui. En effet, dans ce volume, il est compté du L1, des interventions au sein d'autres mentions (ces formations transverses doivent continuer de vivre)....

Pour **M. HOFFMANN**, il faut bien démarrer par quelque chose.

M. HOFFMANN revient sur les propos de **M. MANCHERON**. La Direction s'est posé les mêmes questions : que faire des nouvelles formations ? Que faire des transversales qui vont évoluer ?

M. FILHOL ne comprend pas tous les calculs : d'après les principes votés par le Conseil des 25 000 heures de dépassement on enlève les 6 000 de REH. Que faut-il soustraire d'autre ?

Mme TOURNIER rappelle que le calcul est écrit sur sa présentation :

Bilan: réduction à appliquer

96 656 h (Potentiel enseignants) + 25 000 h (Objectif)= 121 656 h
121 656 h – 6000 h (Référentiel) – (480 +35 h) (formation continue destinées
aux enseignants du secondaire) – 8 464 (Anglais)= 106 677 h à répartir

Somme heures normalisées LMD4: 114 321 h
Dépassement de 7 644h, donc on comptabilise uniquement 93,3% des heures
normalisées

M. FILHOL indique à **M. HOFFMANN** que ce qui intéresse un Directeur de Département est ce qu'il lui reste pour son Département. Autrement dit, la répartition de la somme.

Pour **M. HOFFMANN**, le Directeur de Département doit réfléchir avec ses homologues. Les formations appartiennent à la Faculté des Sciences, les Départements sont là pour les mettre en place et les faire fonctionner.

M. HOFFMANN précise que la Direction présente au Conseil un principe pour arriver à fonctionner.

M. FILHOL demande des renseignements sur ce dernier.

M. GODELLE explique à **M. FILHOL** que les heures pour les Départements sont pour l'ensemble des formations, y compris le L1.

Mme TOURNIER propose à **M. FILHOL** de prendre un moment avec **M. HERZLICH**, **M. GODELLE** et elle-même pour répondre à ces questions, relatives au Département Chimie.

M. LEREDDE demandant la parole **M. HOFFMANN** lui qu'il est présent au Conseil d'UFR en tant que Directeur du Département d'enseignement Terre Eau Environnement et non en tant qu'élu syndical.

M. LEREDDE explique qu'il lui arrive d'être assez offensif dans ce Conseil. S'il prend la Casquette de Directeur de Département, il voudrait apporter son soutien à la Direction de la Faculté des Sciences dans l'épreuve traversée par la composante.

M. LEREDDE pense que l'équipe de Direction est responsable et que ce soit **M. HOFFMANN**, **Mme TOURNIER** ou les autres personnes qui ont travaillé sur ce sujet, il n'existe pas de méthode miracle. Il faut trouver un moyen de réduire l'offre de formation.

Pour cela, **M. LEREDDE** soutient totalement la Direction. Ceci étant dit, celle-ci doit aussi comprendre que le Département TEE se retrouve en grande difficulté.

M. LEREDDE avait été prévenu. Il lui avait été dit qu'il ne pourrait être militant d'une université publique, démocratique et ouverte, croire à ses idéaux tout en étant Directeur de Département et en gérer les difficultés.

Pour **M. LEREDDE**, le système est fait pour que le Ministère donne de moins en moins aux universités, allouant à leur tour de moins en moins aux composantes, ce qui se répercute sur les Départements d'enseignement et les responsables pédagogiques. Ces derniers doivent in fine se débrouiller pour réaliser des enseignements d'une qualité sans cesse altérée.

M. LEREDDE a pensé à démissionner mais cela fait seulement 6 mois qu'il est Directeur de Département donc il a de l'énergie et va encore se battre pour éviter le pire.

M. LEREDDE note que tout le monde à la Faculté des Sciences est de bonne volonté et se pose la question de savoir quoi faire.

M. LEREDDE se demande s'il faut fermer des formations qui, par ailleurs, ont démontré leur valeur lors des Conseils de Perfectionnement et les auto-évaluations.

M. LEREDDE prend l'exemple de la Licence GBTP, dont son épouse est responsable et dont il est très fier. **Mme LEREDDE** prend des étudiants en difficulté scolaire qui devraient sortir du milieu universitaire en L1-L2, leur propose une formation professionnalisante en L3 et elle les insère tous dans de grandes entreprises qui travaillent sur le traitement de l'eau et des déchets.

M. LEREDDE sait qu'on va lui dire que ce n'est pas le rôle de la Faculté des Sciences, qu'il faut oublier et ne pas faire cela !

M. LEREDDE craint que la proposition faite n'amène vers la fermeture de ce genre de formation.

M. LEREDDE s'interroge : « *Si la Direction prend l'engagement de ne pas geler les postes d'enseignants, les collègues sont-ils prêts à faire des efforts ?* »

M. LEREDDE précise que l'hypothèse serait que la Faculté propose à tous les collègues un service d'enseignement à hauteur de 192 heures pour les enseignants chercheurs et 384 heures pour les PRAG.

M. LEREDDE fait part d'une remarque émise par **M. FILHOL** : lorsqu'on se rapproche du potentiel 100%, on enlève les heures complémentaires (dont il est partisan) mais on prend aussi le risque que certains soient en sous service.

M. LEREDDE récapitule ses 3 questions :

- fermeture des formations,
- gel de postes,
- service d'enseignement à hauteur.

Concernant les formations, **M. HOFFMANN**, la mise ne place du nombre d'heures permettra de réfléchir sur des parcours adaptés.

M. HOFFMANN explique que ce n'est pas parce que 3 parcours ouvrent à 10 étudiants qui ont 80% d'employabilité derrière que d'autres parcours feraient que les étudiants n'aient pas plus d'emplois.

M. HOFFMANN pense qu'il y a des choix à opérer concernant la mutualisation et le travail des équipes pédagogiques.

S'agissant des gels de postes, **M. HOFFMANN** invite **M. LEREDDE** à poser la question au Président de l'Université de Montpellier.

Pour les services d'enseignement, **M. HOFFMANN** explique que c'est le rôle du Directeur de Département de connaître ses enseignants et de leur proposer leur service. Il existe sur la Faculté des Sciences très peu de cas pour lesquels le service n'a pas été assuré totalement cette année. Il suffit de regarder sur SENSEI.

M. HOFFMANN indique que la Direction essaie de régler les cas exceptionnels qui correspondent davantage à des cas particuliers de ressources humaines.

M. HOFFMANN estime que si le Directeur du Département n'arrive pas à gérer le problème, il conviendra au directeur de la composante de le faire. Mais tout ceci in fine incombe légalement au Président de l'Université.

M. HOFFMANN ajoute que la plupart du temps, le Directeur de la composante et le Directeur du Département règlent conjointement le problème.

M. HOFFMANN espère qu'il n'y aura aucun enseignant en sous service. Il rappelle que dans les statuts des enseignants chercheurs et dans le contrat d'engagement, il est stipulé que l'enseignant s'engage à faire ses heures.

M. LEREDDE demande s'il est possible d'ajouter dans le tableau final le potentiel enseignant. Il explique qu'il y a 2 départements où celui-ci est inférieur aux heures allouées : Mathématiques et Physique.

M. LEREDDE pense que d'autres Départements se rapprochent de ces 2 derniers.

Mme TOURNIER s'est bien rapprochée du potentiel enseignant de chacun des Départements pour calculer les résultats présentés. Pour ceux de Mathématiques et Physique, il y a énormément d'heures réalisées par ces deux Départements dans le cadre des PEIP. Ensuite, au niveau du département de Mathématiques, beaucoup d'enseignants sont en délégation, CRCT et détachement.

M. GODELLE souhaite ajouter une information au débat : l'accueil des étudiants.

M. GODELLE informe l'assemblée que celui-ci a changé avec Parcoursup car on est passé d'une situation où la Faculté accueillait tout le monde à une où sont mis en place des capacités d'accueil.

Pour **M. GODELLE**, il faudra regarder ce qu'il se passe si l'effectif étudiant est supérieur à la capacité d'accueil de la Faculté. Si jamais la composante se retrouve dans une situation où elle doit accueillir des étudiants en plus, cela va renforcer ses difficultés.

M. GODELLE croit qu'il convient de réfléchir en termes d'heures attribuées aux formations, mais aussi au nombre d'étudiants accueillis et à celui des groupes constitués.

M. GODELLE indique qu'il n'est pas possible de tout faire en une seule étape mais l'accueil des étudiants est une question centrale.

M. GODELLE ajoute qu'il y a des disciplines dans lesquelles il serait possible d'accueillir quelques étudiants en plus pour compléter un groupe de TD. Mais si on en accueille davantage, il faut ouvrir des groupes de TD et TP.

M. GODELLE note que certaines disciplines sont déjà « à bloc » : il faut donc d'ores et déjà créer de nouveaux groupes.

Pour **M. GODELLE**, il faut être très réaliste pour cette année et ne pas avoir un effectif trop important, afin de ne pas créer de groupes supplémentaires. Cela permettra de réguler la démographie de certaines disciplines dont l'informatique. Cette question devra être prise en compte pour le passage du LMD4 au LMD5.

M. GODELLE reconnaît que cela représente un gros changement dans la philosophie de la Faculté.

M. HOFFMANN rappelle que le LMD4 a été construit sur un H/E constant, ce qui ne sera pas le cas pour le LMD5.

M. GODELLE croit qu'il faudra limiter le nombre de groupes et ne pas accueillir plus d'étudiants que la Faculté ne peut recevoir.

M. HOFFMANN a entendu les remarques de **M. FILHOL** et **Mme GALL-BORRUT** lors d'un codir. La Direction est ouverte aux discussions, notamment sur les erreurs qui ont pu apparaître.

M. HOFFMANN insiste : les choses ne sont pas figées.

M. HOFFMANN indique que la réforme de la PACES va être mise en place et n'est pas prise en compte dans la présentation réalisée ce jour devant l'assemblée.

M. HOFFMANN ne sait pas ce qu'il va arriver avec cette nouvelle réforme. La Direction présente des outils qui vont permettre aux équipes de commencer à travailler.

M. HOFFMANN confirme que des modifications interviendront.

M. HOFFMANN explique que le Conseil ne procédera pas à un vote mais validera une méthode proposée. Celle-ci a certes des défauts mais un avantage : celui de mettre en place une condition initiale qui correspond au nombre d'heures sur lequel la Faculté peut espérer partir tout en ayant une petite marge sur les MCE.

M. HOFFMANN n'est pas sûr que les MCE soient maintenues, c'est pourquoi il n'a pas souhaité les inclure dans sa réflexion. Mais si elles le sont, ce sera un plus qui pourra être apporté aux formations qui en ont besoin.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la méthode.

Mm BERARD note que la dernière présentation ne comportait pas de chiffres.

Mme TOURNIER vacillasse.

M. HOFFMANN indique qu'il y avait trop de chiffres à présenter et que cela n'était pas compréhensible. La Direction a essayé de leur donner une cohérence avant de proposer cette méthode.

M. HOFFMANN demande si l'auditoire a des questions.

M. HOFFMANN précise que les Directeurs de Département ont besoin d'avoir un retour du Conseil. Si les conseillers ont besoin de plus de renseignements, ils peuvent se rapprocher de l'équipe de Direction.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle valide cette méthode.

M. FILHOL s'inquiète des chiffres présentés.

M. HOFFMANN lui rappelle que ce ne sont pas les chiffres qui sont soumis à la validation du Conseil mais la méthode. Les chiffres ne sont pas définitifs.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de donner un avis sur la méthode proposée.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la mise en place de la méthode.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

7. Nouvelles formations FdS

M. HOFFMANN indique que dans un premier temps seront présentées les nouvelles formations puis le groupe de travail relatif à l'organisation semestrielle fera un point sur sa réflexion.

a. Nouvelles formations

M. HOFFMANN explique que deux propositions sont faites : la première porte sur une création de DU, la deuxième sur la création d'un parcours au sein du Master MEEF.

M. HOFFMANN rappelle qu'une présentation de DU relatif à la Chimie Verte avait été faite au Conseil lors de la séance du 15 mai dernier.

M. HOFFMANN constate que la Chimie continue dans ses propositions de DU.

M. HOFFMANN énonce les principes du DU :

- il ne doit pas interagir et perturber les formations initiales,
- s'il implique des personnels administratifs et techniques, ils doivent donner leur accord pour participer à cette formation.

M. HOFFMANN informe qu'en septembre, **M. FILHOL** présentera le groupe de travail relatif aux DU et l'avancement de la réflexion.

- DU Matériaux et procédés membranaires : conception et applications

M. HOFFMANN laisse la parole à **M. AYRAL**, porteur du DU.

M. AYRAL salue l'assemblée et se présente.

M. AYRAL explique que le Département Chimie a fait une proposition sur un nouveau Diplôme d'Établissement de type DU nommé « *Matériaux et procédés membranaires : conception et applications* ».

M. AYRAL présente la formation à l'auditoire : **Annexe 1**

M. HOFFMANN remercie **M. AYRAL** pour cette présentation et ouvre le débat.

M. BOUBY rappelle sa position concernant les DU : il est contre mais note que ce dernier est bien ciblé sur des compétences importantes.

M. BOUBY émet des doutes sur l'équipement des salles : celle qui va accueillir cette formation n'est pas prête pour des cohortes d'une dizaine d'étudiants.

M. BOUBY note que la plupart des salles de la halle technologique ne sont pas prêtes à recevoir des étudiants. Globalement, il y a des manques.

M. BOUBY souhaite que cette salle soit mise au minimum en conformité, notamment au niveau extraction car certaines solutions chimiques sont utilisées.

M. HOFFMANN indique que **M. GUEVELLOU** vient de l'informer : la Direction travaille sur cette partie extraction.

M. FILHOL confirme que cela sera fait avant la fin d'année.

M. AYRAL précise que cette salle n'est pas complètement équipée : des apports doivent être réalisés.

M. BOUBY insiste : il faut préserver les étudiants et personnels qui travaillent dans cette salle et pour cela, les conditions de sécurité doivent être correctes.

M. AYRAL souligne que l'objet de cette formation est de contribuer à la pérennisation, au financement et à l'enrichissement du matériel de ces salles.

Pour **M. BOUBY**, lorsqu'on met une formation en route, les conditions de sécurité doivent être réunies.

M. FILHOL indique que le Département Chimie s'engage à ce que toute la sécurité soit assurée d'ici la fin d'année.

M. BOUBY s'interroge : « *Comment vont être payés les personnels techniques ? En tant que vacataires ? Devront-ils donc être disponibles pendant la formation en posant des jours de congé ?* »

M. HOFFMANN rappelle qu'il est important que les personnels administratifs et techniques intervenant au sein d'un DU donnent leur accord. Ces derniers doivent poser un congé pour travailler sur ces formations, qui seront payées en heures complémentaires.

M. BOUBY précise qu'ils devront donc demander un cumul d'emploi devant être accepté par la Présidence de l'UM, puis avoir des congés à déposer pendant les heures de la formation.

Pour **M. BOUBY**, il est important que tout soit cadré.

M. HOFFMANN confirme les propos de M. BOUBY. Il est très attentif aux personnels administratifs et techniques et ne souhaite pas les mettre en difficulté avec ces formations.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la création du Diplôme Universitaire "Matériaux et procédés membranaires : conception et applications".

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la création du DU "Matériaux et procédés membranaires : conception et applications".

M. HOFFMANN remercie **M. AYRAL** pour sa présence et le Conseil pour ce vote favorable.

M. BOUBY a voté contre le DU mais pas par rapport à ces propos.

M. HOFFMANN suggère de passer à la présentation de la formation suivante.

- Parcours Informatique - Master MEEF

M. HOFFMANN indique que le master MEEF propose l'ouverture d'une nouvelle mention Informatique. Celle-ci démarrera l'année prochaine.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. DAUDE** pour la présentation de ce parcours.

M. DAUDE salue l'auditoire et informe qu'avec **Mme PRINCE**, ils sont porteurs du parcours Informatique au sein du Master MEEF.

M. DAUDE présente le parcours : *annexe 2*.

M. LEREDDE s'interroge : « *Qui paye cette formation : la Faculté des Sciences, les étudiants, le ministère ?* »

M. HOFFMANN répond que la Faculté prend en charge la partie financière qui lui incombe.

M. LEREDDE demande s'il s'agit d'un DU.

M. HOFFMANN indique que le DU est différent. La présentation concerne la mise en place du parcours Informatique au sein du master MEEF à la rentrée 2019-2020.

M. HOFFMANN a demandé à ce qu'un maximum de mutualisations soient opérées. Il trouve dommage de ne pas positionner l'informatique sur ce master.

M. MUNCH confirme qu'un maximum de mutualisations a été opéré : le coût est minimisé. Cependant, il restera des UE et donc, un coût inévitable avec la création de ce parcours.

M. MUNCH note que l'ouverture de ce dernier est sollicitée par le ministère qui ne mettra aucun moyen.

M. MUNCH informe que dans tout le sud de la France, il n'existe pas une telle préparation. Montpellier est bien placée : la Faculté a les enseignants pour. L'ESPE et la FdE (partenaire de la FdS) sont favorables à cette création.

Concernant la Faculté des Sciences, **M. MUNCH** pense que ce serait une erreur au niveau du positionnement national des ESPE, de ne pas ouvrir ce parcours, même s'il a un coût (150 heures de cours devront être créées par la composante).

M. PUECH indique que cela fait 30 ans que la communauté informatique attend l'ouverture du Capes informatique : il s'agit donc une bonne nouvelle.

M. PUECH affirme qu'un effort sera fait par le Département Informatique pour le DU informatique qui va commencer d'ici 15 jours.

Pour **M. PUECH**, il s'agit d'une opportunité à ne pas manquer qui est liée à l'ouverture du CAPES dès cette année.

M. PUECH confirme que les UE ont été mutualisées au maximum. Normalement, si les emplois du temps le permettent, il n'y aura que 150 heures à créer pour la rentrée prochaine avec un groupe de 20 étudiants.

M. PUECH indique que beaucoup d'étudiants, issus de la L3 et M1 Informatique sont demandeurs et seraient prêts à intégrer cette formation dès l'année prochaine.

M. PUECH précise que des discussions ont eu lieu en Bureau de Département, celui-ci soutenant fortement cette formation.

M. MANCHERON souhaite revenir sur les propos de **M. MUNCH** qui indiquait que la Faculté avait les enseignants pour.

M. MANCHERON pense que ce qu'il voulait dire est que la Faculté avait les compétences pour intervenir. En revanche, la composante n'a pas les enseignants en termes de nombre de bras. Cela se fait forcément au détriment du reste.

Pour **M. MANCHERON** il est important de souligner ceci : la Faculté a les enseignants qui ont les compétences mais elle ne dispose pas d'un effectif suffisant !

M. HOFFMANN relativise les choses : lorsque le même DU s'est mis en place, il a contacté le Directeur de Département Informatique pour savoir s'il y aurait assez de bras.

M. MANCHERON constate qu'il y a de bonnes volontés pour le faire, mais la carence est réelle.

M. HOFFMANN confirme qu'il y a beaucoup de bonnes volontés. L'initiative n'a pas été prise à l'aveuglette, le Directeur du Département a été consulté.

M. MANCHERON s'est amusé à faire un tableau en fonction des chiffres présentés.

M. HOFFMANN a bien reçu le document.

M. MANCHERON explique que cela démontre bien qu'il y a un manque de postes.

M. LEREDDE demande si la Faculté a réclamé des postes supplémentaires au Ministère qui sollicite la création de cette formation. Il devrait assumer ses choix politiques !

Concernant la didactique de l'informatique, **M. PUECH** indique qu'un MCF en section informatique de la FdE va partir prochainement à la retraite. Il serait intéressant que la personne qui va le remplacer ait ses compétences en didactique.

M. HOFFMANN demande si elle dépend du Département Scientifique MIPS.

M. PUECH ne le sait pas.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY note que la Faculté met en place quelque chose qui correspond à une réforme non encore été votée. Le Ministère demande l'instauration d'une formation sans personnel, ni budget alloué.

M. BOUBY constate que cela est fait à la va vite, comme toutes les réformes mises en place par le Ministère.

Pour **M. BOUBY**, c'est une bonne chose de créer un CAPES Informatique mais il convient de voir les conditions de sa mise en place : les choses doivent être faites correctement.

M. BOUBY estime que la charge de travail en découlant doit être prise en compte !

M. BOUBY constate que la Faculté et l'UM se trouvent dans une situation de crise au niveau des heures complémentaires.

M. BOUBY se demande pourquoi les autres universités n'ont pas monté ces formations. Peut-être qu'elles essaient de prendre du recul avant de les mettre en place et demandent des postes ainsi que le budget en amont.

M. HOFFMANN rappelle à **M. BOUBY** que la décision a été prise avec le Département Informatique. La mise en place est certes précipitée car la rentrée est pour 2019.

Pour **M. BOUBY**, ce laps de temps n'est pas assez important pour mettre en place cette formation. Il ne dénigre pas le travail qui a été fait.

Concernant le DU, **M. PUECH** reconnaît que cela a été fait avec précipitation et a demandé de l'énergie supplémentaire. Néanmoins, cela n'a rien coûté à la Faculté car tout est pris en charge par le Rectorat. Le travail préparatoire pour le DU sera réutilisé pour le parcours Informatique du Master MEEF.

Si le Conseil valide l'ouverture de ce parcours, **M. HOFFMANN** note également un impact sur les personnels administratifs car il faudra préparer e-candidat.

M. MUNCH a besoin d'une décision de la part du Conseil de la Faculté des Sciences pour pouvoir ensuite soumettre cette ouverture au Conseil de l'ESPE.

M. MUNCH rappelle que la rentrée du Master MEEF est prévue le 26 août 2019.

M. HOFFMANN demande si l'auditoire a de nouvelles questions ou remarques.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la création du parcours Informatique au sein du Master Métiers de l'Éducation et de la Formation.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la création du parcours Informatique au sein du Master MEEF.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et informe que c'est le dernier vote de cette séance.

a. Groupe de travail - semestres LMD5

M. HOFFMANN invite **M. ARINERO** à réaliser le bilan de la réflexion du groupe de travail sur l'organisation des semestres du LMD5.

M. ARINERO explique que le but de ce groupe de travail est de profiter du changement d'accréditation pour revoir l'organisation de la Faculté des Sciences.

M. ARINERO présente le compte rendu du groupe de travail : *annexe 3*.

M. BOUBY souhaite revenir sur la réduction de 14 semaines à 13 semaines. Comment les TP vont-ils pouvoir rentrer ?

M. ARINERO répond que ceux-ci passeront sur le 2d semestre qui sera également constitué de 13 semaines.

M. BOUBY craint que les étudiants qui seront aux rattrapages ne puissent y participer. Les TP ne pourront donc pas avoir lieu car les étudiants seront aux rattrapages.

M. BOUBY ne comprend pas le semestre d'été. Pour avoir des étudiants, il faut que ce dernier soit clos fin juin.

M. BOUBY rappelle que la Faculté a toujours terminé ses enseignements à cette date et que l'un des seuls moyens de se faire de l'argent pour les étudiants est de travailler l'été. Ce qu'ils ne pourront plus faire...

M. BOUBY constate que cela concerne également les personnels. Les heures de congés qu'il a à prendre le sont en été car il travaille environ 10 heures par jour de fin septembre à mi-avril.

M. BOUBY informe que SUD Éducation est opposé au semestre d'été ! Les formations doivent être ouvertes dans le cadre justifié par la population de la Faculté.

M. HOFFMANN explique que lorsqu'on prend le nouvel arrêté Licence qui permet de faire des UE plus modulables, le semestre d'été ne correspond pas à un semestre mais à des UE que les étudiants peuvent suivre.

M. HOFFMANN prend l'exemple d'un étudiant qui souhaite faire sa licence en 2 ans au lieu de 3. Il se demande si la composante a les moyens ou non de lui proposer d'aller plus rapidement.

M. BOUBY note que l'étudiant qui sera motivé pour suivre des cours en été et avoir son L en 2 ans au lieu de 3, n'aura pas besoin d'aller travailler pour pouvoir se nourrir et payer la location de son appartement. Par le biais du côté financier, la FdS va sélectionner ses étudiants.

M. BOUBY est favorable à ce que tous les étudiants disposent des mêmes droits d'accès aux formations.

M. BOUBY souligne que 80% des étudiants travaillent l'été. Seuls ceux dont les parents ont les moyens pourront venir en cours et gagner une année pendant que les autres travailleront pour pouvoir vivre.

M. HOFFMANN entend la remarque de **M. BOUBY**. Il rappelle que **M. ARINERO** a évoqué 13 semaines fixes par semestre. Cela signifie que la Faculté est capable de démarrer un peu plus tard pour que les étudiants qui travaillent en période estivale puissent revenir pour la rentrée.

M. HOFFMANN rappelle que selon les années, le calendrier comprend 12, 13 ou 14 semaines par semestre en fonction des vacances de pâques, des jours fériés. L'idée est donc d'avoir un calendrier stable pour que les étudiants sachent les semaines qui sont à leur disposition et que celui-ci soit respecté par toutes les équipes pédagogiques.

M. HOFFMANN ajoute que ces dernières ont été consultées.

M. BOUBY note qu'actuellement, de juillet à fin août, les étudiants savent qu'ils peuvent aller travailler.

M. BOUBY ne pense pas qu'il y ait eu des semestres à 12 semaines.

M. HOFFMANN signale qu'il y a eu des semestres 2 compliqués.

Pour **M. BOUBY**, cette proposition risque de poser des problèmes.

M. BOUBY n'est pas contre ce semestre d'été.

M. HOFFMANN entend la remarque de **M. BOUBY** et rappelle que l'idée est de permettre aux étudiants qui travaillent de commencer plus tard en septembre pour leur laisser le temps de s'installer sur Montpellier et de se retourner.

M. HOFFMANN précise que les UEs d'été pourraient être des UE décalée qui permettraient au cours d'un semestre à un étudiant de le suivre pour libérer du temps plus tard dans son cursus.

M. BOUBY se rappelle de Parcoursup qui, l'an dernier, a fait trainer les étudiants en leur donnant des affectations fin septembre.

Pour **M. BOUBY**, les arguments présentés ne tiennent pas la route.

M. BAYLET a une remarque sur la semaine de session 2 des licences et masters. Il est peut être possible de la placer ailleurs dans l'emploi du temps car elle intervient avant les vacances (semaine 14). Certains étudiants prévoient de ne pas aller en cours durant la semaine 13 pour pouvoir réviser leurs rattrapages.

M. BAYLET suggère de placer cette semaine de session 2 à la rentrée, ce qui laisserait une semaine de révision aux étudiants.

Pour **M. ARINERO**, cette solution est possible.

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit d'une proposition faite par le groupe de travail.

M. MANCHERON va dans le sens de **M. BOUBY**, notamment concernant le semestre à 13 semaines. La différence entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre est qu'au 2^d semestre, il y a très souvent des TER ou des SPS. Faire un 1^{er} semestre à 13 semaines peut passer mais il faut voir l'organisation pédagogique. Cela lui paraît toutefois une mauvaise idée pour faire assimiler un maximum de choses aux étudiants.

M. MANCHERON est d'accord avec **M. BOUBY** sur le fait que des étudiants travaillent durant l'été. Lui-même s'octroyait le droit de rentrer après la rentrée et partait avant la fin de l'année pour pouvoir travailler un peu plus.

Ce qui pose souci à **M. MANCHERON** c'est que la durée de travail pour l'enseignant-chercheur s'allonge, que cela soit pour l'enseignement, le temps de rédaction des PV et le travail administratif. Cela ampute le temps consacré à la recherche, ce qui lui pose un problème existentiel.

M. ARINERO imagine que le semestre d'été peut être fait sur la base du volontariat car il concernerait une faible population.

M. MANCHERON rappelle que tous les enseignants chercheurs de la Faculté sont volontaires mais si on arrive à ce semestre d'été, ils deviendront uniquement des enseignants car ils n'auront plus le temps de faire leur recherche.

M. ARINERO explique que des personnes pourront intervenir lors du semestre d'été et ne pas enseigner pendant les semestres classiques.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. SOROT** puis à **M. LEREDDE**.

M. SOROT partage les craintes évoquées surtout concernant le semestre d'été. Il a peur que cela ne crée des discriminations entre les étudiants qui ne pourront pas y participer mais aussi vis-à-vis du système de bourse qui n'est pas en adéquation avec ce semestre d'été.

M. SOROT précise que les étudiants ne perçoivent pas de bourse l'été.

M. HOFFMANN précise qu'un semestre d'été n'est pas forcément l'été, contrairement à son appellation, de plus l'arrêté licence obligera à repenser le système de contrôle des bourses.

M. LEREDDE alerte les étudiants sur la fin de la compensation annuelle qui ne sera pas obligatoire mais pourra être adoptée d'un diplôme à l'autre.

M. LEREDDE prévient que la 2^{ème} session au milieu du 2^d semestre part du postulat qu'aucune équipe pédagogique n'aura de compensation annuelle entre les UE.

M. LEREDDE espère que les étudiants ont bien compris que la compensation annuelle n'existerait plus. Cela a été dit lorsque la loi ORE est sortie, lors du décret Licence. Désormais, ils pourront se battre diplôme par diplôme.

M. LEREDDE précise que la compensation annuelle n'est pas interdite, ni obligatoire.

M. HOFFMANN rappelle que la 2^de chance est mise en place.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MUNCH**.

M. MUNCH note que la réduction à 13 semaines risque de faire des emplois du temps hebdomadaires très serrés. Il est donc défavorable à cette proposition.

M. MUNCH ajoute qu'il est défavorable au semestre d'été, comme l'ensemble des conseillers.

M. MUNCH craint que cela créait plus d'heures dans l'offre de formation : il ne comprend pas la logique.

M. HOFFMANN rappelle que l'objectif du groupe de travail était de proposer des pistes.

M. MUNCH note que le Conseil discute.

M. HOFFMANN constate que toutes les réflexions sont faites sur le LMD4 et personne n'a dit qu'il allait modifier sa pédagogie ou son approche. Tout le monde raisonne sur le présentiel des étudiants.

M. MUNCH estime que cela nécessite aussi de l'enseignement. En tant qu'enseignant chercheur, il est là pour effectuer de l'enseignement et de la recherche : il se bat pour ce statut-là !

Pour **M. MUNCH**, ce semestre d'été remet gravement en cause le statut d'enseignant chercheur.

M. HOFFMANN note que le débat est totalement ouvert.

M. MUNCH trouve cela bien.

M. MANCHERON revient sur le principe des blocs UE. Il est très content que cela soit mis en place car la compensation sera pédagogique : si des UE peuvent se compenser entre elles, cela permettra aux étudiants de L2-L3 de disposer d'un socle de base minimum assuré. Lorsque cette compensation avait été proposée, les étudiants y avaient été très favorables.

M. MANCHERON note que tout n'est pas mauvais.

Concernant les examens, **M. MANCHERON** se demande si pédagogiquement parlant, cela apporte quelque chose d'avoir des examens en milieu du 2d semestre...

Pour finir sa présentation, **M. ARINERO** informe que le groupe de travail a commencé à réfléchir sur la durée des créneaux horaires. Le groupe de travail a pensé à un format de 50 minutes avec des pauses de 10 minutes. Le nouveau bâtiment permettra le rapprochement des salles, les étudiants perdront moins de temps.

M. ARINERO pense que cette proposition serait plus bénéfique à l'étudiant et permettrait de mieux utiliser les créneaux horaires.

M. MANCHERON est très favorable à cette suggestion.

M. SOROT remercie le groupe de travail qui a réalisé un travail considérable en tenant compte de toutes les contraintes existantes.

M. SOROT demande s'il peut se joindre au groupe.

M. ARINERO est ravi d'accueillir **M. SOROT** en son sein.

M. HOFFMANN ajoute que tout étudiant est le bienvenue.

M. ARINERO informe **M. SOROT** que la prochaine rencontre aura lieu le vendredi 7 juin prochain.

Avant de passer au point suivant, **M. HOFFMANN** souhaite faire une remarque sur les heures.

M. HOFFMANN indique que les étudiants de PEIP ont des enseignements avec la composante Polytech. Le changement de la durée des créneaux horaires devra, s'il est adopté, être réalisé avec les composantes avec lesquelles travaille la Faculté.

M. HOFFMANN précise que celles-ci ne sont pas favorables à ce changement d'heures qui impactera leur offre de formation.

Pour **M. HOFFMANN**, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas le faire, c'est au Conseil de prendre la décision.

8. Point Parcoursup

Pour faire suite à une demande du Conseil, **M. HOFFMANN** a demandé à **M. ARINERO** de réaliser un point sur Parcoursup avant le dernier Conseil de la Faculté des Sciences pour l'année 2019-2020.

M. HOFFMANN rappelle qu'il existe un espace Moodle dédié à Parcoursup. **M. LEMOIGNO** tient les données régulièrement à jour.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. ARINERO**.

M. ARINERO présente à l'assemblée le bilan Parcoursup et précise que les données datent du 4 juin 2019 : *annexe 4*.

M. LEREDDE remercie **M. ARINERO** pour cette présentation. Il souligne que l'an dernier, il s'est battu contre Parcoursup et n'a pas obtenu grand-chose si ce n'est que localement il y ait eu les données d'appel.

M. LEREDDE explique que cela n'a pas été évident au départ : certains collègues ne voulaient pas que soient appelés autant d'étudiants.

Pour cette année et l'an prochain, **M. LEREDDE** demande à ce qu'il y ait encore plus d'étudiants appelés. Aujourd'hui près de 6000 le sont. Si la FdS veut créer le moins de stress possible aux lycéens, il faut que cela soit réalisé au plus tôt.

M. LEREDDE pense que la Faculté ne prendrait pas de risques à appeler 5000 étudiants.

M. LEREDDE souhaite que cette discussion n'ait pas lieu après avoir paramétré Parcoursup mais en amont du travail effectué par les équipes.

Pour **M. LEREDDE**, il faut travailler ensemble et en toute transparence. Les décisions doivent être prises collégalement.

M. LEREDDE prend l'exemple des données d'appel : le fait de les augmenter doit être décidé collectivement.

M. HOFFMANN acquiesce : il faut anticiper les décisions. Il reconnaît que cette année, cela n'a pas été fait. Pour l'an prochain, il faudra anticiper les données d'appel ainsi que les paramétrages.

M. LEREDDE rappelle que des familles attendent les résultats.

M. HOFFMANN prend note de cette remarque.

M. HOFFMANN invite l'assemblée à consulter les données mise à disposition sur Moodle.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 35**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **12 juillet 2019, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°300	Mercredi 10 juillet 2019	Salle des Actes - bât 7